

PROJET Alcotra n° 1733 ESSICA

WP3.1.1 Étude du marché
des PPAM et identification
des 4 plantes aromatiques
les plus significatives pour
chaque zone

14/12/2017

Table des matières

Introduction.....	3
1. Production et marchés des plantes aromatiques sèches en France	4
1.1. Environnement naturel de la zone transfrontalière Alcotra, population et secteur économique des plantes aromatiques et médicinales	4
1.1.1. Géographie – climat	4
1.1.2. Population.....	5
1.1.3. Economie : exploitations de PPAM et entreprises du secteur des plantes aromatiques.....	5
1.2. Production globale de plantes aromatiques et médicinales	6
1.3. Production de plantes aromatiques sur le territoire transfrontalier.....	8
1.4. Production de plantes aromatiques bio nationale.....	10
1.5. L’aval de la production de plantes aromatiques et médicinales sèches	11
1.5.1. La production française de plantes aromatiques sèches.....	12
1.5.2. Le marché des « herbes de Provence » Label Rouge	12
1.6. Le commerce extérieur	13
1.6.1. Les importations françaises.....	13
1.6.2. Les exportations françaises.....	14
1.6.3. Comparaison des prix à l’import et à l’export.....	15
1.6.4. Conclusion sur le commerce extérieur de la France.....	15
Conclusion : les plantes aromatiques les plus pertinentes à étudier en France pour le projet Essica	16
2. Production et marchés des plantes aromatiques en Italie.....	17
2.1. Environnement naturel de la zone transfrontalière, population et secteur économique des plantes aromatiques et médicinales	17
2.1.1. Géographie – climat	17
2.1.2. Population.....	18
2.1.3. Economie : exploitations agricoles de PPAM et entreprises	18
2.2. Production italienne (tous modes de production confondus)	18
2.3. Production sur le territoire transfrontalier.....	21
2.4. Production de plantes aromatiques en culture biologique.....	22
2.5. L’aval de la production de plantes aromatiques sèches.....	23
2.6. Le commerce extérieur	24
2.6.1. Les importations italiennes.....	24
2.6.2. Les exportations italiennes.....	25
2.6.3. Conclusion sur le commerce extérieur de l’Italie	26
Conclusion : les plantes aromatiques les plus pertinentes à étudier en Italie pour le projet Essica	26
Conclusion – Synthèse.....	27

Annexes.....	28
Annexe 1 : Commerce extérieur – France	28
Annexe 2 : Commerce extérieur – Italie.....	33
Annexe 3 : liste non exhaustive d’exploitations agricoles et entreprises potentiellement impactées par le projet ESSICA.....	37
France	37
Italie	40

Introduction

La qualité microbiologique des plantes aromatiques et médicinales est un critère important pour la sécurité sanitaire des consommateurs. Les spécifications exigées aux différents stades de mise en marché sont variables suivant la destination des plantes.

Les producteurs français et italiens sont vigilants et s'imposent des règles d'hygiène spécifiques afin de diminuer la charge bactérienne autant que possible. Ces règles concernent essentiellement les opérations entre la récolte et le conditionnement.

Dans le cadre du programme ALCOTRA (Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière), le projet ESSICA s'intéresse d'une part au séchage « à froid » pour conserver la qualité des plantes, et d'autre part aux traitements de débactérisation pré-séchage et post-séchage. Bien que le séchage « à froid » n'ait pas de définition précise et consiste plus à un séchage sans apport de chaleur, c'est une technique de séchage « à froid » qui sera expérimentée, afin de préserver la couleur et la qualité organoleptique des plantes aromatiques. D'une durée de 36 mois, le projet a pour objectifs de :

- expérimenter un nouveau système de séchage à froid des plantes,
- adopter de nouvelles techniques de débactérisation et vérifier les caractéristiques de la matière première,
- explorer de nouveaux types d'emballages biodégradables afin de maintenir les caractéristiques du produit au cours de la durée de conservation,
- développer de nouveaux mélanges de gaz pour le stockage garantissant les caractéristiques sensorielles et nutritionnelles.

Le projet implique la participation des producteurs français et italiens avec une attention particulière aux zones défavorisées et de montagne (Valle Varaita, Alta Valle Grana, Valle Maira, Valle Stura, Parco Alpi Marittime, Alta Langa Sale San Giovanni, Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Drome provençale) ainsi que des coopératives de transformation des plantes aromatiques.

Ce rapport fait état de la situation de la production et du marché des plantes aromatiques sèches dans les régions du territoire Alcotra, placé dans le cadre des marchés nationaux français et italien. Il fera état des surfaces cultivées et, dans la mesure des données disponibles, des quantités produites, des débouchés et du commerce extérieur. En fonction de leur importance sur ces différents points, une sélection de 4 plantes côté français et 4 plantes côté italien sera proposée pour l'étude. Cette sélection comprendra une plante commune aux deux pays et une plante d'intérêt patrimonial.

1. Production et marchés des plantes aromatiques sèches en France

Préambule : définition

En France, le terme « plante aromatique » désigne principalement les plantes destinées à l'aromatization des plats et des boissons. En effet, on considère en France trois types de PPAM¹ : plantes aromatiques, plantes médicinales, plantes à parfum. Cette définition est utilisée bien qu'un certain nombre de PPAM aient en réalité plusieurs destinations (exemple le thym qui est dans les trois catégories).

La classification « plante aromatique » regroupe principalement les espèces suivantes (non exhaustif) : persil, fenouil, thym, aneth, menthe douce et poivrée, ciboulette, estragon, basilic, sauge officinale, romarin, sarriettes, origan, carvi, anis, cerfeuil, marjolaine.

Dans cette étude, nous ne considérerons pas les plantes quand elles sont cultivées en micro-parcelles par des maraichers qui veulent compléter leur offre en légumes ni les surfaces de cueillette ; les huiles essentielles de ces mêmes espèces seront également hors champ de l'étude.

1.1. Environnement naturel de la zone transfrontalière Alcotra, population et secteur économique des plantes aromatiques et médicinales

Il est important de connaître l'environnement naturel des zones étudiées, qui donne une idée des espèces adaptées au sol et au climat. L'environnement économique et social permettra de dresser un aperçu des retombées potentielles du projet sur les entreprises et les consommateurs.

1.1.1. Géographie – climat

La région Provence Alpes Côte d'Azur se caractérise par un climat méditerranéen au niveau du littoral et à l'intérieur des terres, et par un climat montagnard qui décline vers le froid en fonction de l'altitude. Les secteurs les plus chauds se situent sur le littoral avec des températures moyennes annuelles d'environ 16 °C. Les hivers sont doux (de 7 à 14 °C) et les étés chauds (de 21 à 29 °C en moyenne). Les températures moyennes décroissent en s'enfonçant dans les terres mais les étés y sont particulièrement chauds (jusqu'à 31 °C en moyenne l'après-midi). Les Alpes (départements des Hautes Alpes, Savoie et Haute Savoie) connaissent des températures moyennes annuelles d'environ 10 °C à 1 000 m ; 4 °C à 2 500 m.

La vallée du Rhône et une partie de la côte subissent le mistral, vent du nord froid et fort.

La région est particulièrement ensoleillée : de 2 700 à 3 000 heures d'ensoleillement par an.

Les précipitations annuelles varient de 600 mm (delta du Rhône) à 1 000 mm (Alpes) mais sont très inégalement réparties dans l'année : la sécheresse est très marquée l'été et les pluies sont violentes, notamment à l'automne.

¹ PPAM : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

Les formations végétales naturelles sont très variées en zone méditerranéenne, car la disponibilité des ressources en eau est variable. En dehors des vallées, on trouve principalement 3 types de végétation :

- La garrigue, sur les sols calcaires où dominent le chêne kermès ou vert.
- Le maquis, sur les sols acides (siliceux) et qui regroupe des espèces comme l'arbousier, le lentisque ou le chêne-liège.
- La pinède, formée généralement de pins d'Alep ou de pins parasols.

Les sols peuvent aussi être dénudés avec un phénomène d'érosion marqué.

Les plantes aromatiques qui poussent naturellement sur ces terrains sont le thym, le romarin, la sarriette, l'origan, la lavande, le genévrier.

Au Nord de la Provence, au niveau des Préalpes se trouve la Drôme avec un climat plus humide, un peu moins chaud et accidenté. On trouvera plus de feuillus et de plantes aromatiques et médicinales de type menthe, camomille... tout en conservant les espèces méditerranéennes.

En montagne, la biodiversité est importante et de très nombreuses plantes aromatiques et médicinales sont présentes naturellement.

En vallée ou en plaine, la richesse du sol et l'irrigation permet à une large palette de cultures d'être implantées.

Le département du Rhône et l'Ain sont plus au Nord avec la présence des vallées du Rhône et de la Saône bordées des reliefs alpins, jurassien et du Massif Central. Le climat est plus pluvieux et plutôt favorable à une diversité de PPAM.

1.1.2. Population

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur dénombre près de 5 millions d'habitants avec une densité de 159 habitants/km². La population est plutôt urbanisée avec une périurbanisation très marquée. Par contre la Drôme est très rurale, avec moins de 500 000 habitants et 72,5 hab/km².

Plus au Nord, l'Isère compte 1,25 millions d'habitants et une densité de 167 hab/km², les deux Savoie 1,2 millions d'habitants avec une densité de 66,9 hab/km² en Savoie et 157,9 hab/km² en Haute-Savoie. L'Ain est un département rural avec 626 127 habitants et 109 hab/km², enfin le département du Rhône a une population de 442 851 hab sans compter la métropole lyonnaise (506 000 hab), avec une densité de 163 hab/km².

1.1.3. Economie : exploitations de PPAM et entreprises du secteur des plantes aromatiques

A ce jour, sur le territoire Alcotra, **une vingtaine d'entreprises de taille jugée « importante »** ont été recensées (grossistes, herboristeries industrielles, industries alimentaires et cosmétiques) ainsi **qu'une quinzaine de coopératives** produisant une quantité importante de plantes sèches (Annexe 3).

L'annexe 3 recense quelques producteurs de plantes aromatiques, toutefois la PAC recensait en 2010 un peu moins de **1350 exploitations de plantes aromatiques** (400 d'entre elles cultivant aussi des plantes médicinales).

Quant à l'Agence bio, elle recense plus de **600 producteurs et cueilleurs de PPAM bio** (cependant ce chiffre doit être manipulé avec précaution, il faut notamment ôter les distillateurs,

par ailleurs ce sont souvent des agriculteurs qui ont d'autres productions, avec parfois un très petit atelier PPAM).

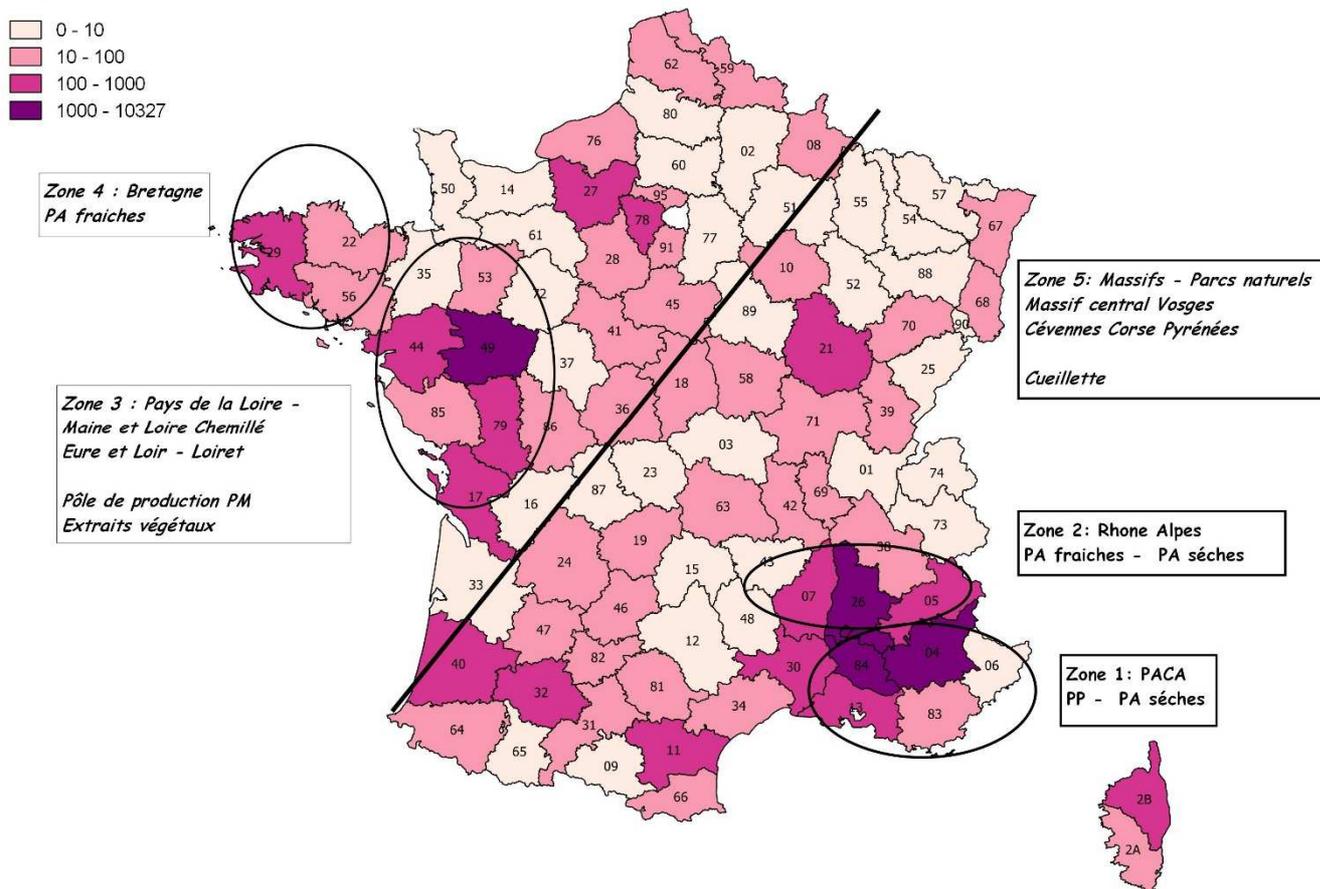
Le Syndicat des SIMPLES est également présent sur le territoire avec une estimation d'une **quinzaine de petits producteurs de plantes sèches, ainsi que l'AFC** (Association Française des professionnels de la Cueillette sauvage) avec 3 cueilleurs.

1.2. Production globale de plantes aromatiques et médicinales

La France (Métropole et Corse) produit des PPAM sur 48 600 ha.

Plantes à parfum (lavande/in, sauge sclarée)	23 360
Plantes aromatiques	4 310
Plantes médicinales	7 920
Œillette (plante médicinale)	13 000
Total	48 590

Répartition Ttes PPAM hors Pavot - PAC 2014



Ce rapport traite des plantes sèches, donc par la suite, nous excluons les plantes à parfum qui, sont destinées à la production d'huiles essentielles et l'œillette dont le débouché exclusif est l'industrie pharmaceutique.

Les cartes ci-dessous montrent la répartition des surfaces de plantes aromatiques et médicinales en France. Nous voyons sur cette carte que les départements de la zone Alcotra ne sont pas les départements les plus importants.

Plantes médicinales

La production de plantes médicinales connaît un fort engouement en France : **en 2015, 7 920 hectares** étaient cultivés.

Les surfaces nationales estimées figurent dans le tableau ci-dessous. La **camomille** arrive en tête, suivie par la **menthe**, la **mélisse** et le **chardon-marie**.

Plante médicinale	Surface (ha) 2016
autres plantes médicinales*	5 632
camomille	687
menthe	488
mélisse	299
chardon-marie	273
psyllium noir de Provence	188
angélique	177
plantain psyllium	114
bleuet	62
Total	7 920

**cassis feuille, églantier, genêt des teinturiers, gentiane, ginkgo biloba, hamamélis, hélichryse, jasmin, laurier, passiflore, rose, safran, sureau, tilleul, verveine, vigne rouge, violette, bourrache, véronique, pensée, valériane, marguerite, primevère, millepertuis, mauve, bardane, gaillet...*

Plantes aromatiques

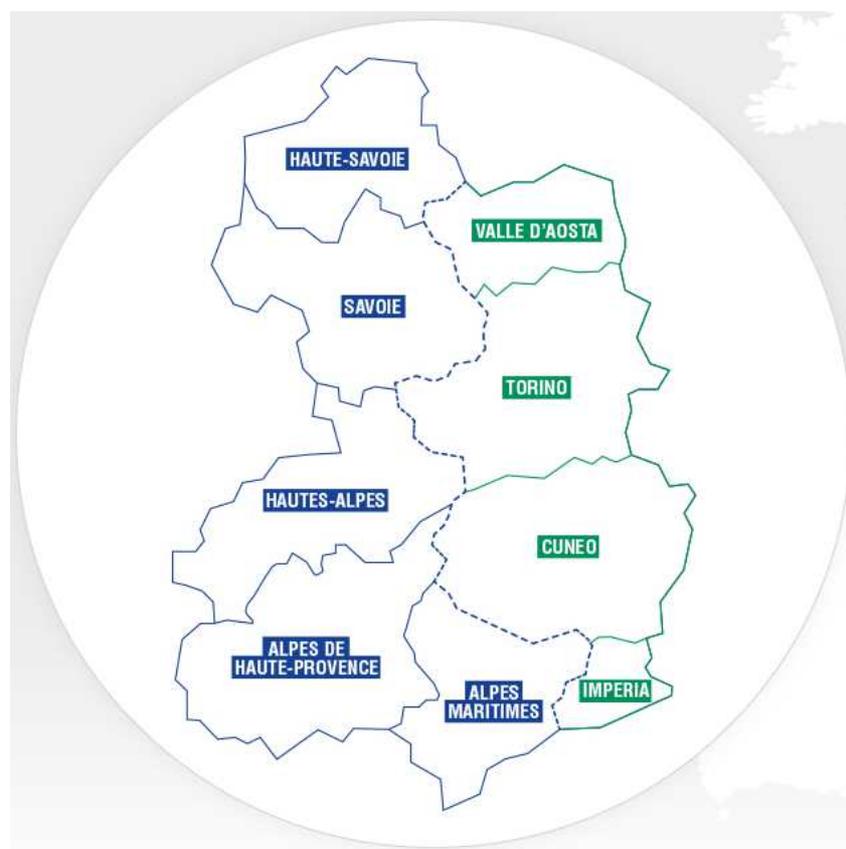
La production de plantes aromatiques connaît un fort engouement en France : **en 2016, une surface estimée à 1 357 hectares** de plantes aromatiques destinées au marché du sec était cultivée.

La principale plante aromatique cultivée est la coriandre. Toutefois elle est cultivée pour ses semences et dépend fortement de la demande d'exportation. Nous l'éliminerons pour cette étude.

Les principales plantes sèches sont **fenouil, thym, sauge officinale, romarin, sarriette, origan**.

Plantes aromatiques	Surface nationale
fenouil	455
thym	446
sauge officinale	151
romarin	102
sarriette	88
origan	79
Autres	33
anis	12
carvi	1
TOTAL	1 357

1.3. Production de plantes aromatiques sur le territoire transfrontalier



Territoire Alcotra (NUTS3)

Les surfaces de plantes aromatiques se répartissent de la façon suivante sur le territoire Alcotra français (source : PAC) :

Surfaces de plantes aromatiques (ha)	2015	2016
Territoires de niveau NUTS III transfrontaliers : les Départements de Haute Savoie et de Savoie (Région Rhône-Alpes), des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence et des Alpes-Maritimes (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).	183	216
Territoires adjacents : les Départements de l'Ain, de l'Isère, de la Drôme, du Vaucluse et du Var	667	741
Territoires admissibles : les Départements du Rhône et des Bouches-du-Rhône	50	46
TOTAL	900	1003
% de la surface nationale	25,6	18,6

En 2016, cette surface représente 74% de la surface nationale. Le territoire Alcotra est donc important pour la production de plantes aromatiques sèches.

Les principales espèces cultivées pour le sec sont le **thym**, suivi du **fenouil**, le **romarin**, la **sarriette** et l'**origan**.

	Surfaces de plantes aromatiques (ha) par département de la zone Alcotra - source PAC 2016								
Départements	26	04	84	13	83	38	05	69	TOTAL
thym	165	34	26	16	14	6	8	0	269
fenouil	24	89	89	2		5		0	210
basilic	95		9	1				0	105
aneth	79		17						96
coriandre	42	38	9					6	95
romarin	58	6	6	6		1			77
sarriette	37	10	10	7	4	0	1		68
origan	27	12	3	1	1	1	0		45
estragon	0	18							18
sauge officinale	10								10
Autres	2	0	0	7	0	1	0	0	11
TOTAL	539	207	168	40	19	14	9	6	1003

Plantes médicinales

Les surfaces de plantes médicinales ont doublé en 1 an dans le territoire Alcotra qui représente 34% de la surface nationale. Ce secteur est encore plus dynamique que les plantes aromatiques.

Surfaces de plantes médicinales (ha)	2015	2016
Territoires de niveau NUTS III transfrontaliers : les Départements de Haute Savoie et de Savoie (Région Rhône-Alpes), des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence et des Alpes-Maritimes (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).	337	609
Territoires adjacents : les Départements de l'Ain, de l'Isère, de la Drôme, du Vaucluse et du Var	870	1883
Territoires admissibles : les Départements du Rhône et des Bouches-du-Rhône	155	214
TOTAL	1361	2 706
% de la surface nationale	8,4	13

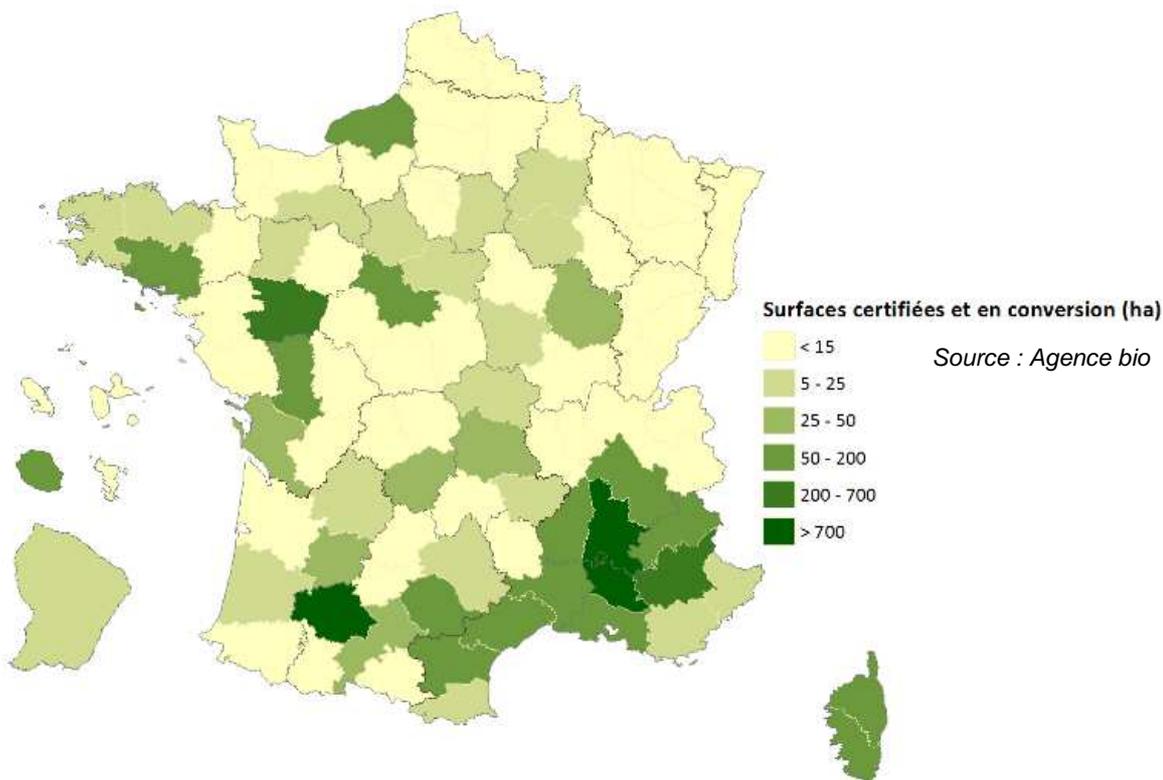
Le tableau ci-dessous montre que les principales plantes médicinales cultivées sur la zone Alcotra en 2016, valorisées pour leurs feuilles, sont **la mélisse, le chardon-Marie et la menthe** (entre 89 et 143 ha). Arrivent loin derrière **la camomille, le bleuet et l'angélique**. La particularité du Sud-Est de la France est la culture de plantain dont on récolte les graines (psyllium et psyllium noir), les graines étant vendues sèches.

Surfaces de plantes médicinales (ha) par départements - zone Alcotra - source PAC 2016, hors catégories « autres »													
Départements	26	01	84	38	04	73	83	69	13	05	74	06	TOTAL
mélisse	109	2		31									143
psyllium noir de Provence			108					1					108
chardon Marie	98			7									104
menthe	59		1	15	1	1	1	10					89
camomille	16			16	1								33
bleuet	15			2	3				1				21
plantain psyllium	3		11										14
angélique	13												13
TOTAL	313	2	120	71	5	1	1	11	1				525

*cassis feuille, églantier, genêt des teinturiers, gentiane, ginkgo biloba, hamamélis, hélichryse, jasmin, laurier, passiflore, rose, safran, sureau, tilleul, verveine, vigne rouge, violette, bourrache, véronique, pensée, valériane, marguerite, primevère, millepertuis, mauve, bardane

1.4. Production de plantes aromatiques bio nationale

Toutes PPAM confondues, la surface totale en PPAM biologiques est de 7 085 ha en 2016 **dont les plantes aromatiques représentent 9,1% avec 649 ha**. La carte ci-dessous montre que le Sud-Est de la France est la région avec la surface la plus importante.



Les tableaux suivants recensent les surfaces par plante aromatique et médicinale en 2016 au niveau national :

	Surfaces plantes médicinales bio (incluant les conversions, hors catégorie « autres »)
Mélicse	84
Camomille romaine	59
Menthe poivrée	48
Menthe douce	12
Matricaire	12
Verveine odorante	6
Calendula	3
Mauve	2
Millepertuis	1
TOTAL	227

	Surfaces plantes aromatiques bio (incluant les conversions)
Thym	187
Sauge officinale	158
Safran	52
Fenouil doux et amer	49
Romarin	42
Sarriette annuelle	23
Origans	22
Basilic	18
Sarriette vivace	13
Persil	2
TOTAL	565

En France, environ 12% de la surface cultivée en PPAM est biologique.

Apparaissent en tête, au niveau national (et non dans la zone Alcotra uniquement) :

- Pour les médicinales : **mélicse, camomille romaine, menthe poivrée,**
- Pour les aromatiques : **thym, sauge officinale, safran, fenouils doux et amers, romarin.**

1.5. L'aval de la production de plantes aromatiques et médicinales sèches

Les destinations de ces plantes aromatiques sont l'industrie alimentaire (plats cuisinés...), l'herboristerie, les épices. Il ne faut pas oublier qu'une part est destinée aux huiles essentielles pour l'aromathérapie ou l'industrie aromatique. La part des différentes destinations n'est pas connue.

Les plantes aromatiques et médicinales sèches sont commercialisées au grand public dans les herboristeries (il en reste peu : Marseille, Gap, Lyon...), certaines pharmacies, épicerie fines, les magasins bio, sur certains marchés, les grandes et moyennes surfaces et sur Internet. Le circuit court se développe, surtout pour les produits bio (source : Agence Bio 2016).

C'est un marché en croissance. Sur un marché global des infusions estimé à 134 millions d'euros début 2016, le marché bio représentait 36,8 millions, soit 27% (AgraAlimentation, mars 2016).

Les français sont de plus en plus demandeurs de plantes aromatiques et médicinales de qualité et d'origine France, à un prix abordable, en témoignent les entreprises qui cherchent à se fournir en matière première française, cependant cette demande n'est pas satisfaite et la majorité des plantes viennent de l'étranger.

Selon Euromonitor International, le marché français des plantes aromatiques sèches atteignait 10 300 tonnes en 2015, contre 9 200 tonnes en 2010 et 7 900 tonnes en 2005. Il est donc en croissance. Les échanges mondiaux sont évalués à 1 500 000 tonnes de plantes aromatiques et épices pour une valeur de 4 milliards de dollars.

1.5.1. La production française de plantes aromatiques sèches

Le marché français des plantes aromatiques sèches est estimé grâce aux statistiques recueillies au niveau des 12 organisations de producteurs (OP)². Ne sont pas comptées les productions des agriculteurs indépendants ni des industries ni des agriculteurs ayant un contrat avec les industries ni autres organisations de producteurs.

Les apports en plantes aromatiques sèches par les cultivateurs aux organisations de producteurs sont d'une moyenne de 195 tonnes par an entre 2010 et 2015 dans la zone du programme Alcotra française. La part apportée par la zone Alcotra avoisine les 70%. Ce taux est en baisse depuis 2012 puisqu'avant 2012, la quasi-totalité de la production française venait de la zone Alcotra.

	Volume apports (tonnes) - Sud Est					
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
THYM VULGAIRE	96,1	100,8	91,9	79,8	77,1	44,7
SARRIETTE DES MONTAGNES	21,7	36,3	38,8	40,2	43,6	39,7
ROMARIN	25,6	22,1	17,8	30,0	35,1	13,1
SARRIETTE ANNUELLE	18,0	10,1	16,6	16,2	16,2	11,9
ORIGAN	24,7	35,2	33,3	27,0	22,6	10,9
MENTHE DOUCE					2,8	5,7
HYSOPE	0,2	0,5	2,7	6,0	2,7	4,1
MENTHE POIVREE	0,2	0,3		0,2	0,2	1,5
FENOUIL DOUX	7,0	4,8	5,6	8,0	1,1	1,3
AUTRES (coriandre, laurier, basilic, sauge off, estragon)	1,9	4,1	2,0	3,0	4,3	2,3
Total	195,4	214,3	208,8	210,4	205,5	135,0
Total des OP France	197,9	221,9	210,8	235,7	269,5	195,3
% production du Sud Est des OP	99%	97%	99%	89%	76%	69%

C'est le thym vulgaire qui arrive en tête avec plus de 45 tonnes avec la sarriette des montagnes (44 tonnes), suivi par la sarriette des montagnes (40 tonnes), le romarin (13 tonnes), la sarriette annuelle (12 tonnes), l'origan (11 tonnes), la menthe douce (6 tonnes). Les autres plantes ont une production inférieure à 5 tonnes chacune. Le basilic a quasiment disparu de la production française.

1.5.2. Le marché des « herbes de Provence » Label Rouge

L'AIHP (Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence) est l'organisme de défense et de gestion du label rouge concernant les herbes de Provence.

Selon l'AIHP, la production d'herbes de Provence label rouge est en augmentation depuis 10 ans. Après l'année exceptionnelle de 2014, l'année 2015 a connu une baisse de production, pour une production de 18,3 tonnes. La récolte de l'année 2016 a de nouveau été bonne, avec une production de 24,8 tonnes.

² Les organisations de producteurs concernées par la zone Alcotra sont la coopérative Plantes Aromatiques du Diois, VIVAPLANTES, la SICA BIOPLANTES, l'Union des Aromates de Provence, GEPPAM. Nous incluons également Biotope des Montagnes située dans les Cévennes.

Les herbes de Provence sont constituées de 27 % d'origan, 27 % de sarriette, 27 % de romarin, 19 % de thym. Cela représente ainsi, pour l'année 2016, 6,7 tonnes de chaque sauf pour le thym (4,7 tonnes).

Ainsi, on peut déduire que sur les 45 tonnes de thym produites, 11% est destiné au label rouge.

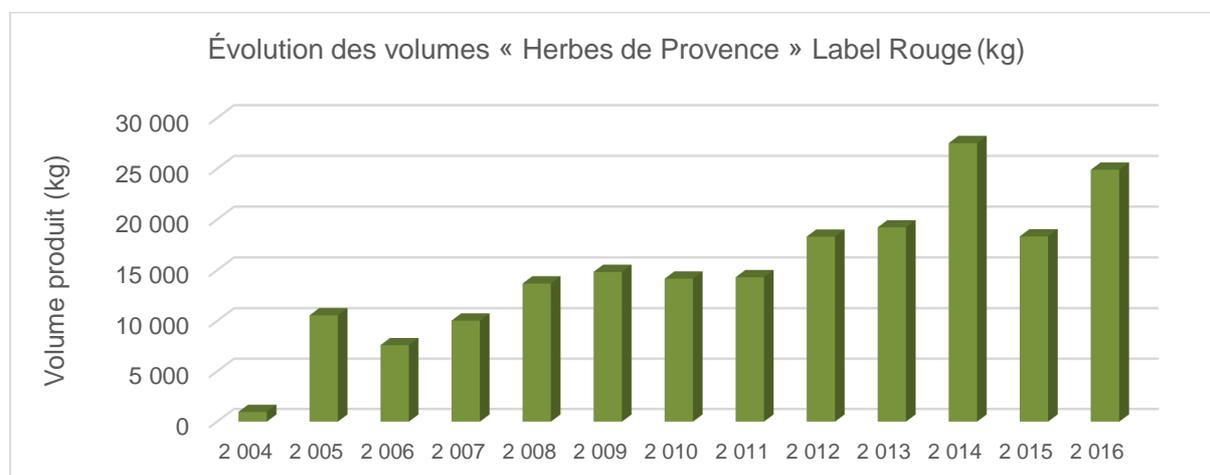


Figure 1: Évolution des volumes « Herbes de Provence » Label Rouge - source : AIHP

1.6. Le commerce extérieur

Sur le commerce extérieur, nous étudierons trois groupes de plantes aromatiques formalisés par trois chapitres douaniers :

- Chapitre 0909 : Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi ou de genièvre
- Chapitre 0910 : Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices
- Chapitre 1211 : Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitiques ou similaires, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même coupés, concassés ou pulvérisés.

Les graphiques se trouvent en *annexe 1*.

1.6.1. Les importations françaises

Les statistiques douanières montrent une augmentation des volumes importés, plus importante pour le chapitre 0910 que le chapitre 0909. L'augmentation de la valeur de plantes aromatiques importées par la France est constatée de manière plus homogène entre les deux chapitres.

En 2016, la France importe 4 353 tonnes de graines (chapitre 0909) et 15 725 tonnes de racines, feuilles et autres épices (chapitre 0910). **Au total, en 2016, ce sont environ 20 000 tonnes de plantes aromatiques qui sont importées.**

La valeur des plantes aromatiques importées est de 11,5 millions € pour le chapitre 0909 et 65,4 millions € pour le chapitre 0910. **Au total, la France importe pour 76,9 millions d'euros de plantes aromatiques.**

La valeur des plantes aromatiques importées est de 2,64 €/kg pour les graines et 4,16 €/kg pour les racines, feuilles et autres épices.

La France importe 19 612 tonnes de plantes médicinales (chapitre 1211) pour une valeur de 82,17 millions €. La valeur des plantes médicinales importées est de 4,2 €/kg.

Au total, les importations de plantes sèches sont donc estimées à près de 40 000 tonnes et 160 millions €.

Le thym

Les statistiques douanières permettent également d'isoler une plante aromatique importante : le thym.

La France **importe** 651 tonnes de thym non broyé ni pulvérisé et 105 tonnes de thym broyé, soit un total de **756 tonnes de thym**. La valeur des thym importés sont de 2,3 M€ pour le premier (3.58 €/kg) et 0,4 M€ pour le second (0.38 €/kg), soit un total de 2,7 M€.

Elle **exporte** 190 tonnes de thym non broyé ni pulvérisé et 8,4 tonnes de thym broyé, soit un total de **198,4 tonnes de thym**. La valeur des thym exportés sont de 1,6 M€ pour le premier (8,47 €/kg) et 86 000 € pour le second (10,21 €/kg), soit un total de 1,7 M€. Le prix au kg des thym exportés est beaucoup plus élevé que celle des thym importés.

Les principaux pays fournisseurs de thym non broyé ni pulvérisé de la France sont la Pologne, l'Italie, le Maroc. L'Espagne, la Turquie et l'Albanie arrivent loin derrière.

En ce qui concerne les prix moyens au kg, **c'est le thym italien qui a le prix le plus élevé, autour de 9 €/kg en 2016** (le prix est anormalement bas en 2015, il s'agit d'une erreur). Il est suivi du thym turc (6,16 €/kg), puis espagnol et polonais (3,65 €/kg et 3,13 €/kg). Les thym les moins chers sont le marocain et l'albanais (2,77 et 1,9 €/kg). Par contre **le volume de thym italien importé est faible : 4,5 tonnes en 2016** contre **335 tonnes de polonais** et 109 tonnes de marocain. Enfin, il semble qu'en 2016 la France n'ait pas importé de thym albanais au profit des autres origines.

1.6.2. Les exportations françaises

Les exportations de graines sont en augmentation et celles de racines, feuilles et autres épices sont plutôt en stagnation depuis 2009.

En 2016, elles atteignent 1 000 tonnes et 5 millions € pour le chapitre 0909 ; 5 000 tonnes et 40 millions € pour le chapitre 0910.

La France exporte 6 341 tonnes de plantes médicinales (chapitre 1211) pour une valeur de 43,85 millions €.

Au total, les exportations de plantes sèches sont donc estimées à près de **12 000 tonnes et 90 millions €.**

1.6.3. Comparaison des prix à l'import et à l'export

En ce qui concerne les graines (0909), le prix à l'importation est en dessous de 3€/kg ; à l'exportation il est de 5€/kg. En ce qui concerne les racines, feuilles et autres épices (0910), le prix à l'importation est d'environ 4€/kg ; à l'exportation il est de 8€/kg.

On observe une nette différence entre les prix à l'import et à l'export, entre 1,5 et 3€ pour le chapitre 0909 et entre 2 et 4€ pour le chapitre 0910.

Les plantes aromatiques françaises ont donc une forte valeur ajoutée par rapport aux importées.

En ce qui concerne les plantes médicinales, il en est de même, la valeur des plantes exportées est supérieure à celle des plantes importées et la différence s'accroît avec les années. Le prix à l'importation est d'environ 4,20 €/kg ; à l'exportation il est de 6,91€/kg en 2016. Il était de 2,26 €/kg et 4,14 €/kg en 2005.

Les plantes médicinales, mais aussi les aromatiques, acquièrent de la valeur ajoutée avec les années, ceci est dû en grande partie à une amélioration de la qualité des plantes sèches, elle-même liée à l'augmentation des exigences de qualité.

1.6.4. Conclusion sur le commerce extérieur de la France

Le solde du commerce extérieur est de -23 589 tonnes et -34 millions € :

- pour le chapitre 0909 est de -3 422 tonnes et -7 millions €,
- pour le chapitre 0910, -10 767 tonnes et -27 millions €
- pour le chapitre 1211, -9 400 tonnes et -0,03 millions €.

Ainsi, le marché français des plantes aromatiques est dominé par les importations, ce qui peut avoir deux explications :

- d'une part que la demande est forte et que la France ne produit pas la totalité de sa consommation,
- d'autre part que la France fait de la réexportation.

Le prix des plantes importées étant plus faible que celui des plantes exportées, on peut dire d'une part que la valeur ajoutée des herbes françaises est plus forte que celle des herbes importées, et d'autre part que la France produit de la valeur ajoutée sur les plantes réexportées.

Cela peut s'expliquer par le coût de la main d'œuvre et des équipements français, qui sont élevés.

On peut en déduire pour le projet Alcotra que le marché est disponible pour développer des herbes aromatiques de qualité, pour toutes les catégories douanières et donc pour toutes les plantes, qu'elles soient destinées à l'alimentation ou aromatiques.

Le coût des herbes sur le marché sera un facteur important de succès.

Conclusion : les plantes aromatiques les plus pertinentes à étudier en France pour le projet Essica

Les 4 premières plantes aromatiques séchées pour leurs feuilles en France et en particulier dans la zone transfrontalière sont, en surface et en volume : **le thym, l'origan, le romarin et la sarriette des montagnes**. Les médicinales sont **la mélisse, la menthe poivrée**.

Les plantes dont on récolte les graines sont principalement le fenouil, le psyllium et le chardon-marie. Ces graines ne nécessitant pas de séchage particulier, nous proposons de ne pas les retenir.

La **sauge officinale** enfin est importante en termes de surface pour le secteur bio ainsi que la camomille romaine, cependant cette dernière est plutôt cultivée en Anjou.



Thym, source : FranceAgriMer



Romarin, source : FranceAgriMer



Origan, source : FranceAgriMer



Sarriette, source : FranceAgriMer

2. Production et marchés des plantes aromatiques en Italie

Préambule : définition

En Italie, la loi n°99 du 31 janvier 1931 définit les « plantes officinales » comme la somme des plantes médicinales, aromatiques et à parfum. Il existe plusieurs synonymes de « plante officinale » parmi lesquels « herbe aromatique, herbe aromatique à infusion ».

En Italie, deux groupements de producteurs structurent la production de plantes officinales :

- FIPPO : Fédération italienne des producteurs de plantes officinales, créée en 1995, qui regroupe 136 producteurs et qui, avec la coopérative (environ 50 membres), représente un peu moins de 200 cultivateurs. Ceux-ci représentent environ 80% de la surface cultivée en plantes officinales en Italie et 60% des producteurs (hors cultures de coriandre et bergamote).
- ASSOERBE : Association nationale qui représente des cultivateurs, cueilleurs, transformateurs, importateurs, exportateurs et commerciaux de plantes officinales, d'espèces, d'extraits végétaux, d'huiles essentielles et de produits dérivés (alimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques, dispositifs médicaux et biocides). Cette association représente plutôt le milieu industriel.

Il existe deux autres associations, qui apportent plutôt de l'assistance technique et des études scientifiques :

- Federimpresa Erbe (assistance technique)
- Siste (scientifique).

ISMEA est l'institut de service pour le marché agro-alimentaire. Les chiffres concernant la production de plantes officinales en Italie provient de cet institut et de la FIPPO.

2.1. Environnement naturel de la zone transfrontalière, population et secteur économique des plantes aromatiques et médicinales

2.1.1. Géographie – climat

Le Piémont fait partie de la région naturelle de la plaine du Pô, aux côtés de la Lombardie, de la Vénétie, de l'Émilie-Romagne et du Trentin-Haut-Adige.

Le Piémont est entouré, sur trois de ses côtés, par les Alpes, incluant le Mont Viso au pied duquel le Pô prend sa source. La géographie du Piémont est celle d'un territoire essentiellement montagneux (à 43,3 %) mais comportant aussi de vastes espaces de collines (30,3 % du territoire) et de plaines (26,4 %). Les milieux naturels sont variés dus aux différences de relief et des zones marécageuses de la plaine du Pô.

La Ligurie forme un arc de cercle autour du golfe de Gênes, la France à l'ouest avec les Alpes (région Provence-Alpes-Côte d'Azur), le Piémont au nord et l'Émilie-Romagne, et la Toscane à l'est et au sud-est.

Dans ces régions, l'encadrement montagneux de la plaine Pô bloque les influences méditerranéennes (c'est-à-dire la sécheresse de l'été et la douceur de l'hiver). Cette région connaît

un climat continental. Les hivers sont froids (il fait plus froid à Milan qu'à Paris). Par contre les étés sont chauds (en juillet il fait en moyenne 25° à Milan) et très orageux. Le maximum des pluies est au printemps et dans l'année il pleut un jour sur trois. Ces caractéristiques favorisent la progression de forêts d'arbres à feuilles caduques, les prairies et la culture du maïs ou du riz.

2.1.2. Population

Le Piémont compte 4 463 135 habitants pour une superficie de 25 402 km², soit une densité de 176 habitants par km².

Avec 5 421 km², La Ligurie est la troisième plus petite région d'Italie, après le Val d'Aoste et le Molise. Mais ses 298 habitants par km² en font aussi la troisième région la plus densément peuplée. En 2006, elle comptait environ 1,6 million d'habitants. La ville portuaire de Gênes, au centre, domine démographiquement la région, avec plus de 600 000 habitants.

2.1.3. Economie : exploitations agricoles de PPAM et entreprises

Le tableau des surfaces par région recense (données PAC 2010) 248 producteurs dans le Piémont, 89 en Ligurie et 32 dans la Vallée d'Aoste, ce qui fait un total de 369 producteurs dans la zone Alcotra.

En Annexe 3 sont listées 85 exploitations agricoles et entreprises potentiellement intéressées par le projet ESSICA situés dans le territoire Alcotra.

Concernant l'Italie, le ministère de l'agriculture italien³ estime :

- 500-1000 opérateurs du secteur (transformateurs, producteurs, commerce de gros...),
- 2000 marques commerciales qui utilisent les plantes officinales dans leurs produits.

2.2. Production italienne (tous modes de production confondus)

L'annexe technique du « plan du secteur de la filière des plantes officinales 2014-2016 » du ministère de la politique agricole, alimentaire et forestière dresse une liste des plantes officinales les plus communément produites en Italie. On trouve les plantes aromatiques suivantes (par ordre alphabétique) : coriandre, estragon, galéga, hysope, origan, romarin, sauge officinale, thym, safran.

Cette annexe définit aussi la plante sèche, comme ayant subi un processus de séchage naturel ou artificiel, et dont le taux d'humidité est inférieur à 10%.

La Fippo estime que l'Italie produit 2 500 à 3000 tonnes de plantes officinales séchées (hors coriandre et bergamote) par an.

La surface de coriandre est estimée à 4 000 ha. Les graines sont exportées vers l'Angleterre et réexportées vers l'Inde notamment, pour les cultures de coriandre fraîche. Les adhérents à la Fippo ne cultivent pas la coriandre, c'est pourquoi les chiffres de la Fippo ne la prennent pas en compte.

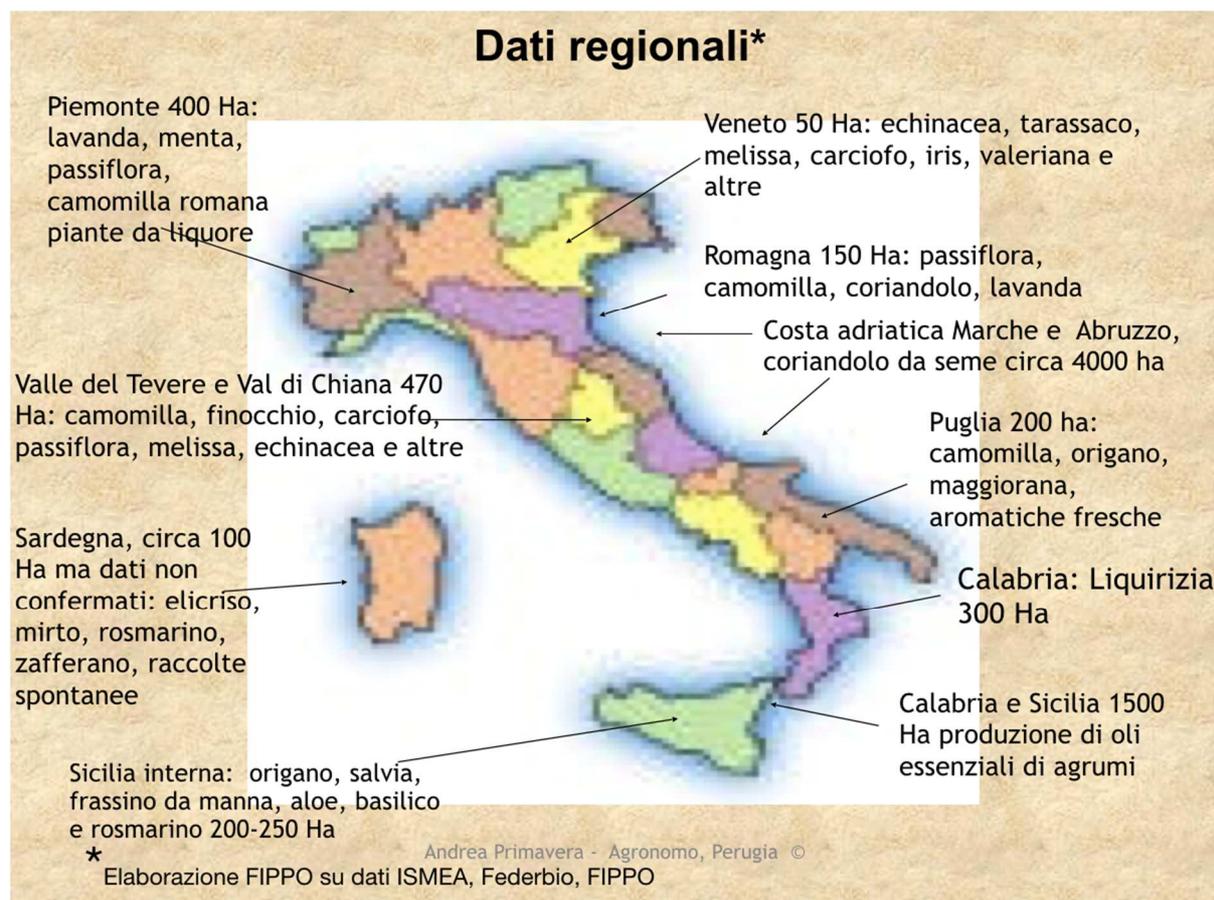
De même, les surfaces de citrus (bergamote, citron, orange, mandarine), estimées à 3 000 ha, surtout en Calabre et en Sicile, ne sont pas prises en compte.

Le ministère de l'agriculture italien estime que 10 000 ha de plantes officinales sont cultivés en Italie, ces surfaces incluent donc la coriandre, la bergamote et le mélilot qui n'est pas cultivé à des fins médicinales ou aromatiques (il s'agit d'une culture subventionnée).

Au total, ce sont 120 plantes qui sont cultivées et cueillies en Italie.

³ A Manzo, diaporama du 21/05/2015, la valeur de la filière plantes officinales en Italie.

La carte suivante montre les principales cultures de plantes officinales cultivées en Italie (source : Fippo).



Le top des ventes des espèces cultivées en Italie, volume utilisé annuel (tonnes) et chiffre d'affaires (€), figure dans le tableau ci-dessous (source Fippo, estimation année 2017)⁴ :

Plantes aromatiques sèches	Volume (tonnes)	Surface (ha)	Valeur (avec prix production)	Prix producteur €/kg
Coriandre (semence)	3 000	4 000	2 400 000 €	0,8
Fenouil (semence)	1 100	100	3 200 000 €	3,2 – 3,5
Origan bio (feuille)	360	175	4 000 000 €	12-15
Romarin (feuille)	350	150	2 100 000 €	5
Passiflore	340	120	1 020 000 €	3
Mauve	150	50	600 000 €	4
Pissenlit	130	90	585 000 €	4,5
Camomille matricaire	68	120	500 000 €	6
Safran (stigmates)	1	12-20	9 000 000 €	9 000
Mélicse	240	60	180 000 €	2-3
Sauge officinale	100	40	300 000 €	3
Psyllium	65	60	260 000 €	4
Petite absinthe	125	25	187 500 €	1,5
Sarriette	52,5	15	105 000 €	2
Ortie	45	10	202 500 €	4,5
menthe	10-15	10-15		4.5

⁴ Source : La filière des plantes officinales – une prospective productive et une alternative importante pour le secteur agricole (Manzo A., Di Renzo L., Pistelli L., Colombo ML., Dalfrà S.)

NB : Seuls 5 à 10% de la menthe produite dans le Piémont est séchée, le reste étant destiné à la production d'huile essentielle pour l'industrie des liqueurs. Par contre d'autres plantes comme la mélisse sont majoritairement séchées (90% pour la mélisse).

Le tableau suivant montre les surfaces et nombre d'exploitations en 2010, incluant les producteurs d'huiles essentielles⁵, actualisé par la Fippo en 2017 :

Région	Nombre de producteurs	Surface (ha)	PPAM cultivées
Piemonte	248	869,18	lavande, menthe poivrée, passiflore, estragon, coriandre, sauge officinale, romarin, thym, herbes de liqueurs, pavot de Californie
Liguria	89	> 50 ha	Basilic frais (50ha), romarin
Valle d'Aosta	32	10,73	Petites exploitations avec beaucoup de plantes aromatiques (menthe, mélisse, mauve, thé...)
Marche	332	2203,01	Coriandre (graine), mélilot, 50 ha d'autres PPAM
Emilia, Romagna	429	1744,3	Coriandre (graine) 1500 ha galéga, romarin, sauge officinale, thym camomille, passion, mélisse, chardon marie, bardane
Toscana	196	424,65	camomille, passiflore, mélisse, échinacée, mauve, chardon marie, sauge officinale
Puglia	114	411,75	coriandre (graine)
Sicilia	485	303,79	270 ha origan ; sauge officinale, manne (cendre), aloès, basilic, romarin, coriandre
Sardegna	156	184,90	hélichryse, myrte, safran, aloès
Umbria	68	161,56	Safran, camomille, passiflore, mélisse, échinacée, mauve, chardon marie, sauge officinale
Lombardia	119	151,11	40 ha artichaut, 20 ha if
Calabria	159	300,00	Réglisse (cultivé avec le blé) Hors citron, mandarine, orange, bergamote
Abruzzo	101	Moins que 119,74	Safran, coriandre (graine)
Veneto	75	115,13	échinacée, pissenlit, mélisse, artichaut, iris, valériane, etc.
Lazio	73	112,73	Thym Herbes fraîches (basilic, sauge, persil, romarin, laurier...)
Campania	135	92,80	Herbes fraîches (basilic, sauge, persil, romarin, laurier...)
Friuli-Venezia Giulia	37	50,67	coriandre (graine), lavande
Molise	9	33,64	coriandre (graine), origan, sauge
Basilicata	10	23,60	Basilic frais, calendula, camomille, marjolaine
Trentino-Alto Adige	71	19,18	Petites exploitations avec beaucoup de plantes aromatiques (menthe, mélisse, mauve, thé...)
Italia - Total	2938	8000	

En 2010, le nombre de producteurs (incluant les producteurs d'HE) était estimé par le ministère de l'agriculture à 400 spécialisés sur un total de 2983, ce chiffre est toujours le chiffre officiel en 2017.

Dans la zone Alcotra la surface de plantes officinales est estimée à plus de 930 ha.

⁵ ISMEA, 2013. Osservatorio economico del settore delle piante officinali. Piante officinali in Italia: un'istantanea della filiera e dei rapporti tra i diversi attori, p55

2.3. Production sur le territoire transfrontalier

Le territoire Alcotra italien se décline de la façon suivante :

Territoires de niveau NUTS III transfrontaliers : Région Autonome Vallée d'Aoste, Provinces de Turin et Cuneo (Région Piémont), Province d'Imperia (Région Ligurie)	En résumé : Régions de Vallée d'Aoste, Piémont et Ligurie
Territoires adjacents : les Provinces de Biella, Vercelli, Asti, Alessandria, Savona	
Territoires admissibles : la Province de Gênes	

La Fippo (voir tableau ci-dessous) estime que, sur le territoire Alcotra, la surface de plantes officinales est de plus de **930 ha** toutes productions confondues (donc incluant les huiles essentielles).

Toutefois elle donne une autre indication sur les plantes destinées à être séchées à partir de questionnaires envoyés aux producteurs, cette surface est estimée à **171 ha** (dont 156 ha en agriculture conventionnelle, 15 ha en biologique). Cela représente un total d'environ 1229 tonnes de plantes fraîches à sécher et 250 tonnes de plantes sèches. Ces données sont certainement sous-estimées.

PRODUCTION DE PPAM - REGION PIEMONTE ET LIGURIE (TERRITOIRE ALCOTRA)

Producteurs de la FIPPO

Agriculture Biologique

	Espèces	Surface (ha)	Biomasse à sécher en séchoir (tonnes plantes fraîches)	
médicinale	CAMOMILLE MATRICAIRE	7	49	plantes sèches
aromatique/médicinale	FENOUIL	3	0	plantes sèches
parfum	LAVANDIN	2	0	huile essentielle
médicinale	MAUVE	1	16	plantes sèches
médicinale	MELISSE	1	20	plantes sèches
médicinale	PASSIFLORE	1	22	plantes sèches
aromatique	ROMARIN	1	12	plantes sèches
	TOTAL	15	119	

Agriculture conventionnelle

	Espèces	Surface (ha)	Biomasse à sécher en séchoir (tonnes plantes fraîches)	
médicinale	ABSINTHE	15	300	plantes sèches
médicinale	CAMOMILLE ROMAINE	13	0	huile essentielle
aromatique/médicinale	FENOUIL	3	0	plantes sèches
médicinale	MENTHE POIVREE	80	60	huile essentielle
médicinale	PASSIFLORE	60	1050	plantes sèches
	TOTAL	156	1110	

TOTAL bio+conventionnel **171** **1229**

Source : FIPPO, 2017

Attention toutefois, dans la zone Alcotra se trouvent les Alpes avec des plantes issues de cueillette. Celles-ci ne sont pas comptabilisées, toutefois elles sont d'un volume non négligeable. D'autre part, tous les adhérents à la Fippo n'ayant pas répondu au recensement des surfaces, **ces surfaces sont sous-représentatives.**

2.4. Production de plantes aromatiques en culture biologique

Selon la Federbio⁶, en 2011, la surface de plantes aromatiques, médicinales et condiments (PPAM) cultivées en bio est de **2916 ha**. La croissance de ces surfaces en bio est d'environ 5,4%/an.

En 2011, la Federbio compte 745 entreprises bio dont :

- 71 préparateurs et/ou importateurs
- 674 exploitations agricoles dont 151 sont producteurs et préparateurs et/ou importateurs.

Sur 614 exploitations (2227 ha ; 76.4% des surfaces) montre que les surfaces des producteurs sont en majorité inférieures à 1 ha (57%).

Les plantes aromatiques cultivées en bio sont les suivantes (2011)⁷ (hors coriandre surtout destinée à la production de graines ou au frais et la catégorie « divers ») :

Espèce	Surface (ha)
Métilot	528
Lavande	171
Coriandre	162
Psyllium	158
Fenouil	133
Camomille	93
Origan	66
Passiflore	48
If	37
Romarin	37
Achillée millefeuille	36
Echinacée	34
Sauge	33
Mélisse	33
Réglisse	32
Hélichryse	31
Anis	28
Thym	25
Roquette	24
Aubépine	20
Myrte	18
Basilic	17
Eglantier	17
Moutarde	17
Millepertuis	15
Menthes	21
Plantain	10
Autres	383
TOTAL	2 227

⁶Workshop « piano di settore, osservatorio economico e dati statistici della filiera delle piante officinali, Carnemolla P., Presidente Federbio, 17 luglio 2013.

⁷ ISMEA, 2013. Osservatorio economico del settore delle piante officinali. Piante officinali in Italia: un'istantanea della filiera e dei rapporti tra i diversi attori, p69

Sur le détail des surfaces par plante, nous n'avons pas rencontré de données postérieures à 2011, mais les données de 2011 nous donneront une indication.

En 2016, la surface de plantes aromatiques et médicinales biologiques en Italie est passée à 5 368 ha, elle a plus que doublé, en témoigne le tableau ci-dessous :

Année	Superficie en conversion	Superficie biologique	Superficie totale
2012	310	2 718	3 028
2013	276	3 150	3 426
2014	760	3 629	4 389
2015	906	3 502	4 408
2016	1 660	3 708	5 368

La Federbio recense 387 ha cultivés en bio en 2016 dans la zone Alcotra, cette surface a doublé depuis 2012.

Année	2012	2013	2014	2015	2016
PIEMONTE	169	347	288	279	305
LIGURIA	26	40	43	19	78
VALLE D'AOSTA	0	0	4	4	4
TOTAL	195	387	335	301	387

A noter que dans la zone Alcotra, les données du tableau paragraphe 2.3 (Fippo) sont insuffisantes, mais donnent une indication sur les espèces cultivées.

2.5. L'aval de la production de plantes aromatiques sèches

Sur les 20 % de la production italienne (1 100 tonnes de plantes sèches) qui ne sont pas exportées :

- 75% de la production est pour l'industrie alimentaire, l'industrie des liqueurs (Martini, Campari...)
- 25% pour les secteurs de la pharmacie et de la cosmétique.

Les plantes aromatiques et d'herboristerie sont commercialisées dans des magasins spécialisés, mais aussi en supermarchés.

Le secteur des plantes officinales italien⁸ représente, selon l'ISMEA, entre 500 et 1000 opérateurs (transformateurs, entreprises, façonniers, commerce de gros). C'est aussi plus de 2 000 marques commerciales qui utilisent des plantes officinales dans leurs produits.

⁸ Manzo Alberto, 21/05/2015. Il valore della filiera delle piante officinali in Italia.

2.6. Le commerce extérieur

Comme pour la France, pour le commerce extérieur, nous étudierons deux groupes de plantes aromatiques formalisés par deux chapitres douaniers :

- Chapitre 0909 : Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi ou de genièvre,
- Chapitre 0910 : Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices.

Dans ses statistiques, l'Italie ajoute :

- Chapitre 1211 : Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même coupés, concassés ou pulvérisés.

Les graphiques se trouvent en *annexe 2*.

2.6.1. Les importations italiennes

Les italiens consomment 35 000 tonnes de PPAM séchées et ingrédients aromatiques destinées à l'industrie alimentaire⁹, le pays doit donc importer une grande quantité de PPAM - 32 500 tonnes, principalement des plantes aromatiques : piment (rubrique 070960), safran, origan, graine de fenouil, anis.

D'après les statistiques douanières, en 2016, l'Italie a importé 2 434 tonnes (0909) + 11 933 tonnes (0910) + 12 680 tonnes (1211) = **27 047 tonnes** hors piment. Le volume de piment importé est estimé à 5 453 tonnes.

Les importations représentent en 2016 pour le chapitre 0909 2 434 tonnes et une valeur de 5,435 millions d'euros ; pour le chapitre 0910, 11 933 tonnes pour une valeur de 38,534 millions d'euros.

Au total l'Italie importe une valeur de 44 millions d'euros (pour mémoire 20 000 tonnes et 76,91 millions d'euros pour la France) de plantes strictement aromatiques hors piment (chapitres 0909 et 0910). Cette valeur est portée à **127,5 millions d'euros** en ajoutant le chapitre 1211.

Les importations sont en augmentation depuis 2005, de même que pour la valeur globale des produits importés. Les prix moyens au kg sont plutôt en diminution pour les graines (chapitre 0909) et en augmentation pour les racines, feuilles et autres épices (chapitre 0910).

En ce qui concerne les graines (0909), le prix à l'importation est légèrement au-dessus de 2€/kg ; il a dépassé le prix à l'export en 2007 après une baisse fulgurante du prix à l'export. Il est en progression constante depuis 2005.

En ce qui concerne les racines, feuilles et autres épices (0910), le prix à l'importation est supérieur à 4€/kg ; il a connu un pic en 2009 à 12€/kg puis adiminué jusqu'en 2016.

⁹ Source : Fippo

Pour les plantes médicinales, en 2016, le prix moyen est de 6,6€/kg à l'importation, ce prix est en augmentation constante depuis 2005 (4,3€/kg à l'époque).

Un spécialiste italien¹⁰ affirme que l'Italie importe des herbes sèches de pays qui ont une agriculture non professionnalisée : Bulgarie, Hongrie, Pologne, Turquie, République Tchèque, Croatie, Roumanie et de pays divers d'Asie et d'Afrique. En effet, ces plantes sèches importées ont des problèmes de qualité et de sécurité : résidus de produits antiparasitaires, problèmes microbiologiques, traitements ionisants, stérilisation, mycotoxines. Dans ces pays, la filière n'est pas connue, il peut y avoir des problèmes au niveau de l'environnement de culture, des techniques culturales, du travail du produit, de la conservation du produit.

Le thym

En 2016, l'Italie importe 219 tonnes de thym non broyé ni pulvérisé et 20 tonnes de thym broyé, soit un total de **239 tonnes** de thym. La valeur des thym importés est de **1,384 M€**: 1,224 M€ soit 5,58 €/kg pour le premier et 0,106 M€ soit 5,30 €/kg.

L'Italie exporte 211,5 tonnes de thym non broyé ni pulvérisé et 7,8 tonnes de thym broyé, soit un total de **219,3 tonnes**, ce qui est proche du volume importé. La valeur des thym exportés est de 428 000 €, soit 2,02 €/kg pour le premier et 26 000€ (3,31 €/kg) pour le second. **La valeur des thym exportés est moins élevée que celle des thym importés.**

L'Italie effectue beaucoup de réexportation de thym des Balkans, ce qui baisse les moyennes des prix.

En ce qui concerne le thym non broyé ni pulvérisé, le principal pays fournisseur de l'Italie est l'Espagne (130 tonnes, 6,27 €/kg en 2016) suivie du Maroc (46 tonnes pour un prix beaucoup plus faible, de 2,56 €/kg). La Roumanie a été un fournisseur important entre 2008 et 2014. La France, quant à elle, exporte du thym vers l'Italie en petite quantité et à prix élevé, il s'agit d'un marché de niche de thym de haute qualité (1,7 tonnes en 2016 pour un prix moyen de 17,20 €/kg).

2.6.2. Les exportations italiennes

D'après la Fippo, **80% de la production italienne de plantes sèches est exportée**, cela représente pour la Fippo environ **4 400 tonnes** en 2016 hors graines de coriandre (3000 tonnes), ce qui fait un total de 7400 tonnes).

En 2016, le volume des exportations recensées par les douanes sont 2 600 tonnes (1211) + 14 536 (0909) + 3 712 (0910) = **20 848 tonnes**. Les exportations italiennes sont plus dynamiques que les importations. Cependant, le phénomène de réexportation est important, ce qui augmente les chiffres artificiellement. En croisant ces chiffres avec ceux de la Fippo, on peut estimer que les réexportations avoisinent les 13 400 tonnes).

Au total, les exportations de plantes sèches représentent **53,15 millions €**: 16,61 (1211) + 20,012 (0909) + 16,527 (0910).

Selon la Fippo¹¹, 80% de la production nationale est exportée vers l'Allemagne, la France, l'Espagne, la Suisse les USA et le Canada.

¹⁰ Mario Macchia Lucia Ceccarini, Dip.to Agronomia e Gestione dell'Agroecosistema, Università di Pisa

¹¹ Primavera A., Fippo. Présentation du 1^{er} décembre 2016 à la rencontre du Ceddem à Aix en Provence sur le marché italien des plantes aromatiques et médicinales.

- Sur 2000 tonnes d'origan produits en Sicile, 80% sont exportées vers le Canada et les USA pour les pizzas.
- Sur les 700 tonnes d'herbes sèches produites dans la région Piémont, 90% sont exportées vers les entreprises d'extraction végétale, pharmaceutiques, alimentaires en Europe.

Les données des statistiques douanières sont les suivantes :

Concernant le chapitre 0909, on est passé de 377 tonnes exportées en 2005 à 14 536 tonnes en 2016. Le prix au kg a bien diminué, passant de 4 €/kg à 1,38 €/kg.

Concernant le chapitre 0910, l'augmentation a été moins fulgurante, passant de 608 tonnes en 2005 à 3 712 tonnes en 2016. Le prix a connu des variations, pour finalement rester entre 4 et 4,5 €/kg.

Pour les plantes médicinales, en 2016, le prix moyen est de 6,4€/kg à l'exportation. Le prix est en augmentation constante depuis 2005 (3,3€/kg à l'époque).

2.6.3. Conclusion sur le commerce extérieur de l'Italie

Le solde du commerce extérieur est de -6 194 tonnes et -73 millions € :

- pour le chapitre 0909 est de +12 102 tonnes et +15 millions €, l'Italie est donc excédentaire en graines ;
- pour le chapitre 0910, -8 221 tonnes et -22 millions € ;
- pour le chapitre 1211, -10 075 tonnes et -66 millions €.

Comme pour la France, le marché italien des plantes aromatiques est dominé par les importations, ce qui peut avoir deux explications :

- d'une part que la demande est forte et que l'Italie ne produit pas la totalité de sa consommation,
- d'autre part que l'Italie a une part importante de réexportation.

Le prix des plantes importées étant plus faible que celui des plantes exportées, la valeur ajoutée des herbes italiennes est plus forte que celle des herbes importées, et l'Italie produit de la valeur ajoutée sur les plantes réexportées.

Les coûts de production sont également élevés.

On peut en déduire pour le projet Alcotra que le marché italien, comme le marché français est disponible pour développer des herbes aromatiques de qualité, pour toutes les catégories douanières et donc pour toutes les plantes, qu'elles soient destinées à l'alimentation ou aromatiques. Le coût des herbes sur le marché sera un facteur important de succès.

Conclusion : les plantes aromatiques les plus pertinentes à étudier en Italie pour le projet Essica

Par rapport à l'importance des surfaces cultivées et des quantités produites dans la région transfrontalière, les plantes intéressantes à étudier pour le séchage à froid sont : **la passiflore et la camomille romaine.**

L'origan est la plante aromatique principale cultivée en bio en Italie. Suivent, en surface, le romarin et le thym qui pourraient être possibles à étudier.

Si l'on souhaite étudier une graine, le **fenouil** peut être retenu. Cela peut être intéressant vu son utilisation en herboristerie. La graine de coriandre est également produite, mais elle est plus destinée au semis pour de la coriandre fraîche, il n'est donc pas proposé de la retenir.

Conclusion – Synthèse

Il n'est pas toujours aisé d'obtenir des données de production (surface, volumes produits) et d'économie (valeur ajoutée produite, prix des produits). Toutefois nous pouvons conclure que dans la zone Alcotra, la production de plantes aromatiques et médicinales destinées à la consommation en sec est active. Les deux régions ont des cultures propres qui se distinguent l'une de l'autre par le contexte pédoclimatique et les traditions. La consommation de plantes sèches est importante, et les tendances de consommation actuelles poussent les deux pays à importer, même des plantes dont ils sont producteurs, pour des raisons de quantités produites insuffisantes par rapport à la consommation (herbes de Provence), et de prix de la matière première. Les deux pays se placent dans des marchés « de niche » à forte valeur ajoutée, de haute qualité et de valeur patrimoniale, au niveau national comme à l'exportation, en témoignent les statistiques douanières.

Dans la zone Alcotra, la France se distingue de l'Italie par une production tournée vers les plantes aromatiques sèches, essentiellement les herbes de Provence. Le secteur de l'herboristerie est également présent avec des espèces de plantes médicinales « classiques » de haute qualité.

En France, thym, romarin, origan et sarriette sont le fleuron des célèbres « herbes de Provence », et, avec la future IGP thym de Provence, ce sont des plantes emblématiques du terroir provençal.

En Italie le secteur de l'herboristerie est important, destiné au marché de la tisane et au marché du médicament et du complément alimentaire, mais pas au secteur des épices.

C'est la menthe de Pancalieri qui est le fleuron de cette région. Bien qu'une petite partie soit séchée, elle est surtout destinée à la liquoristerie.

Les espèces principales cultivées qui pourraient être intéressantes à expérimenter dans le projet Essica sont :

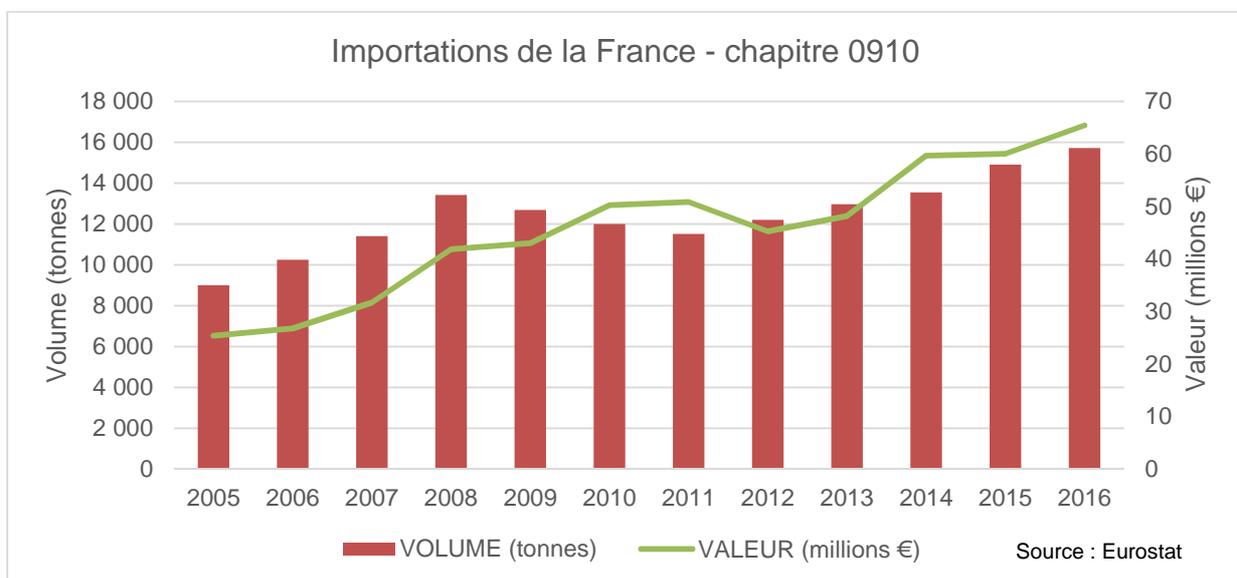
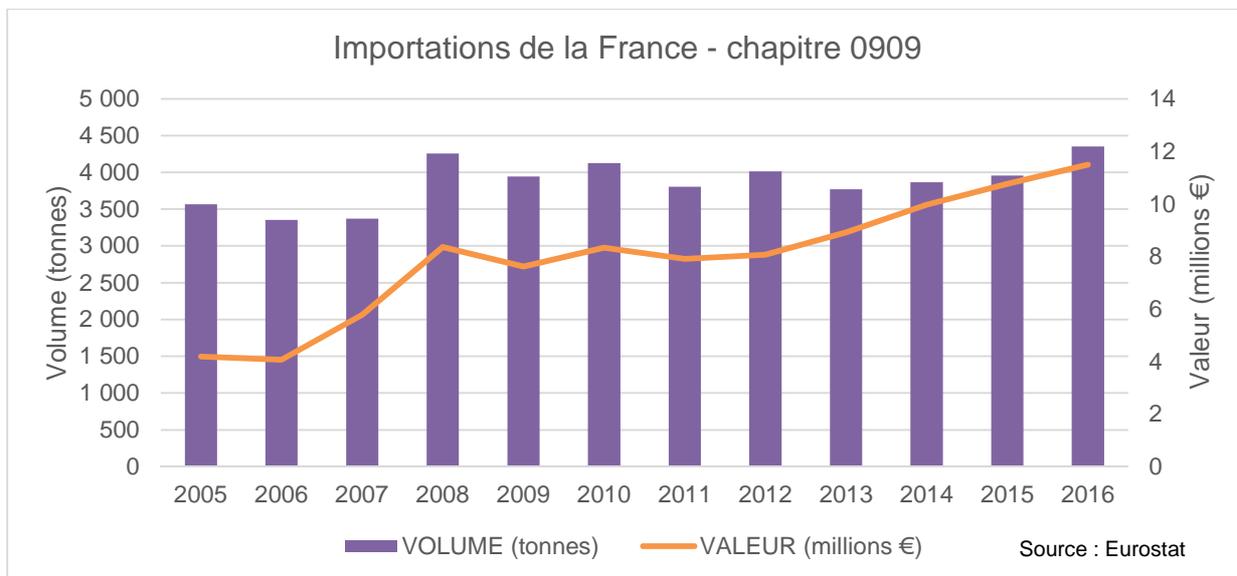
- **Pour la France** : thym, romarin, origan, sarriette / mélisse, menthe poivrée.
- **Pour l'Italie** : passiflore, camomille romaine, origan, fenouil. Menthe poivrée ?

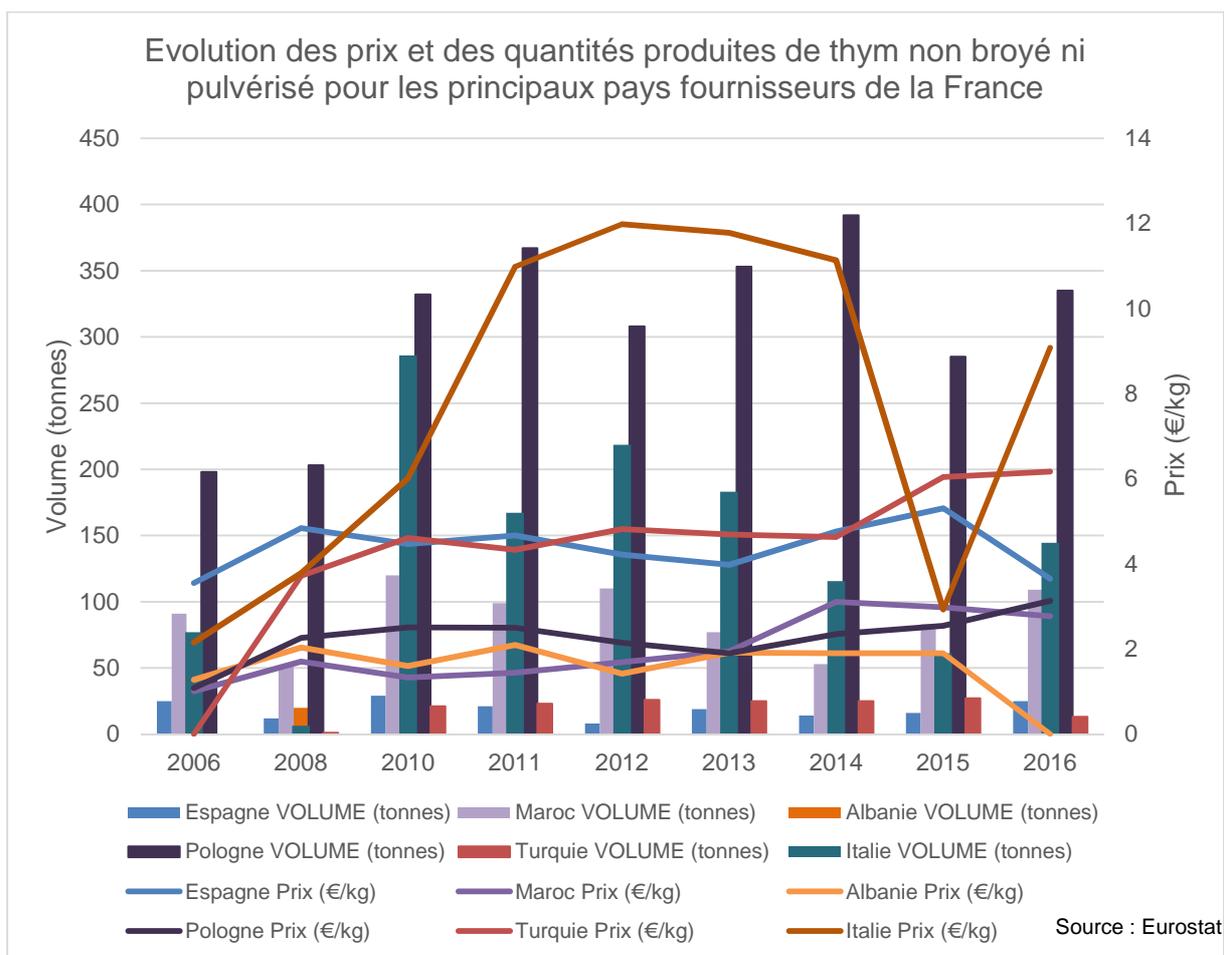
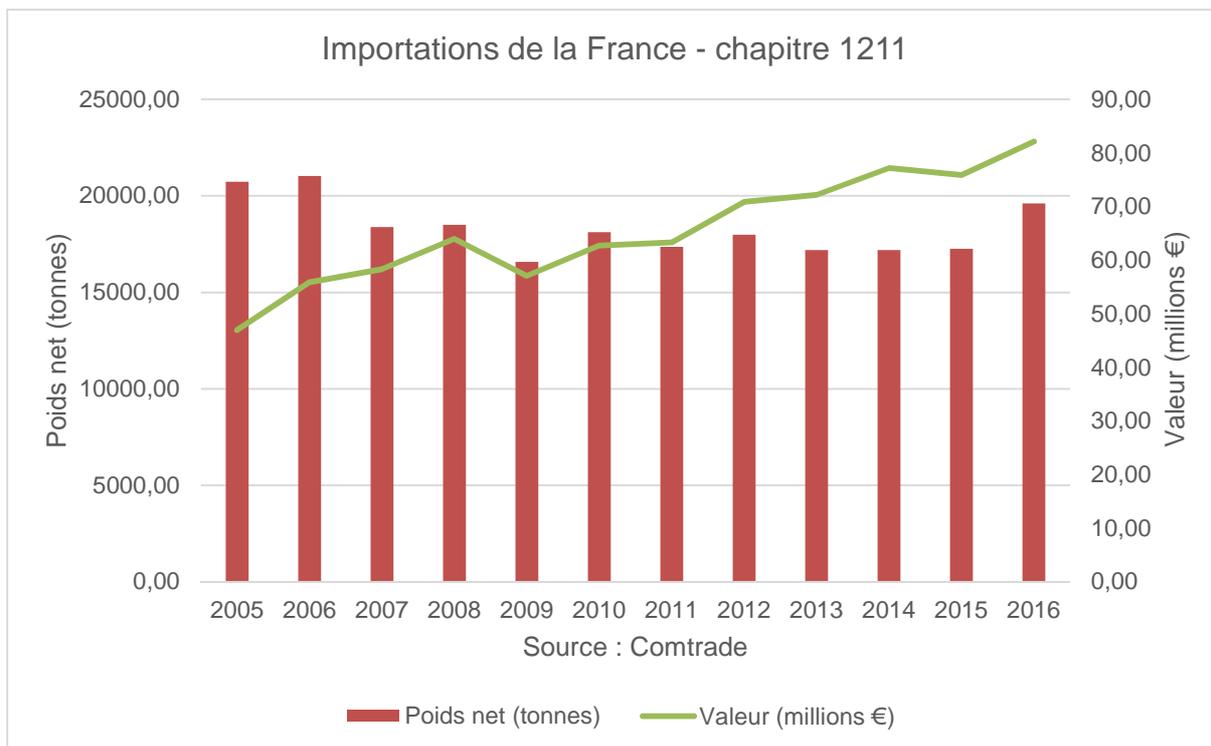
Les plantes aromatiques communes sont l'origan, la menthe poivrée et la camomille romaine.

Annexes

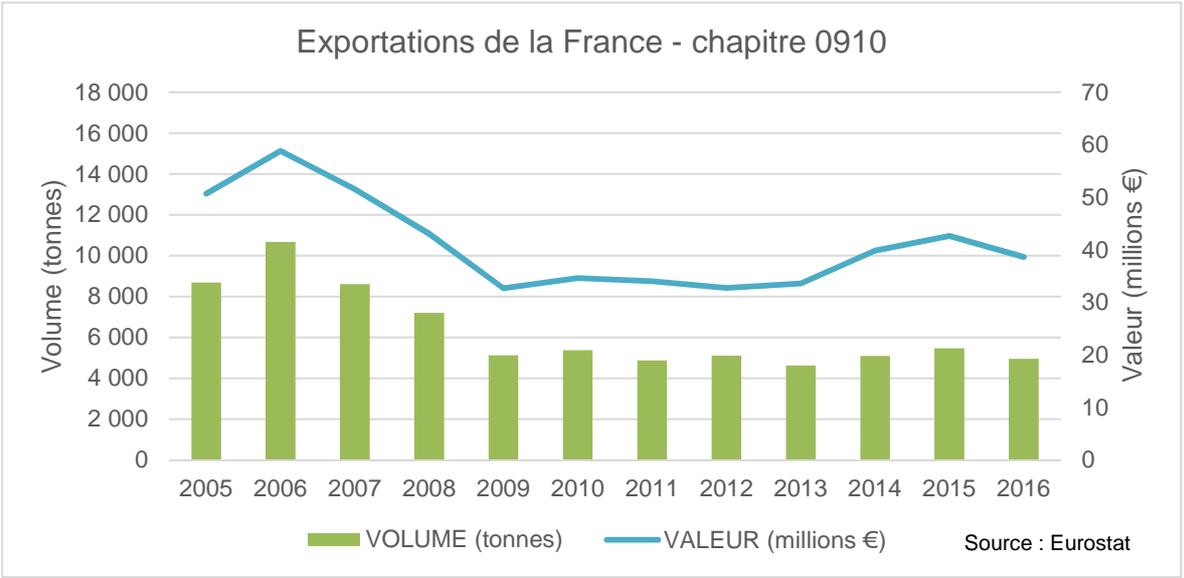
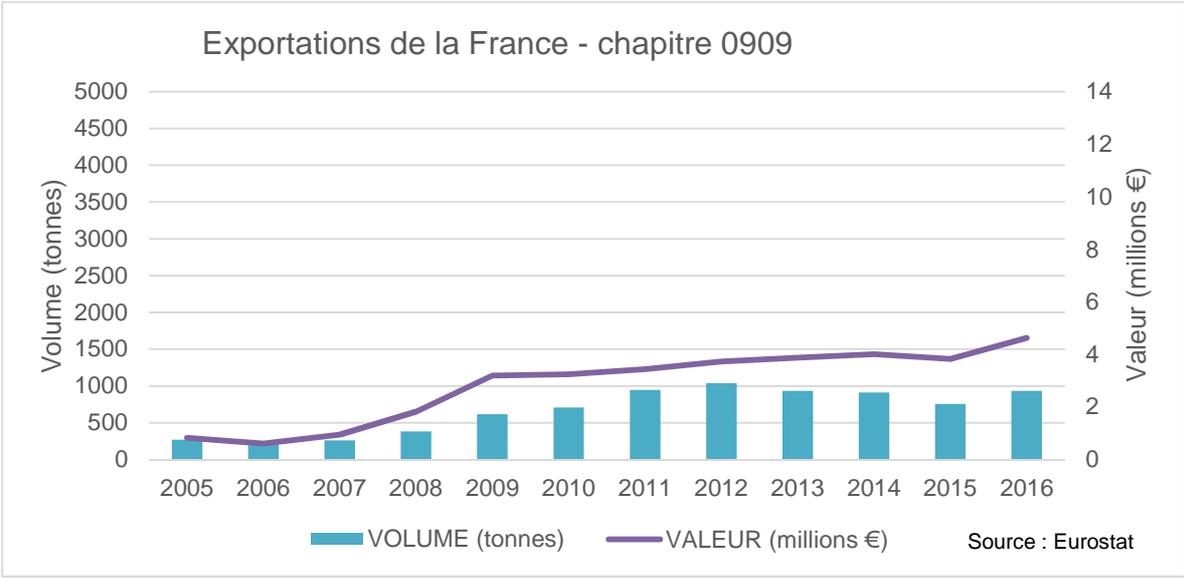
Annexe 1 : Commerce extérieur – France

Importations

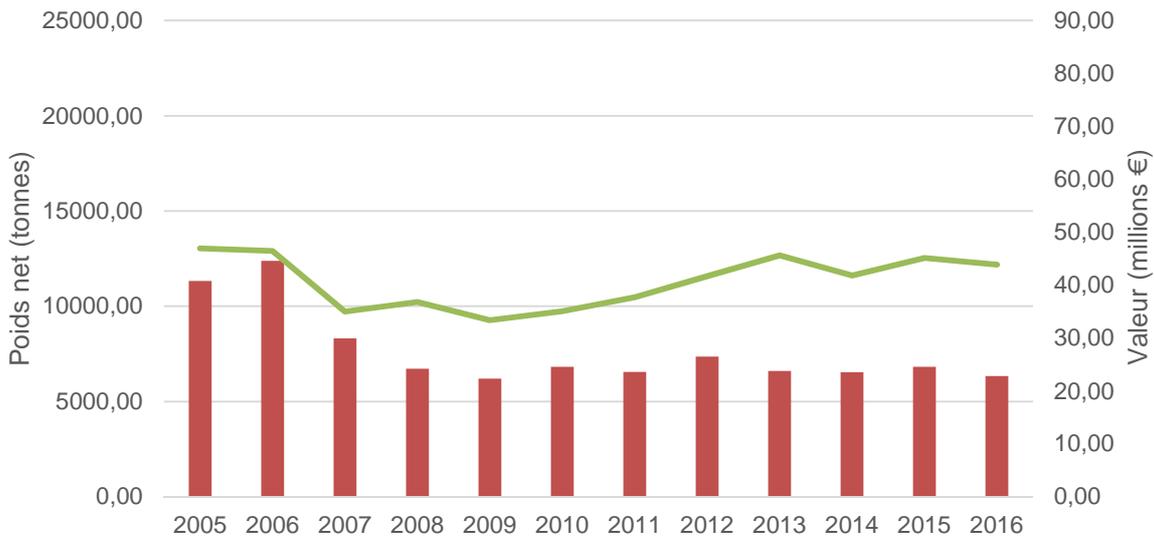




Exportations



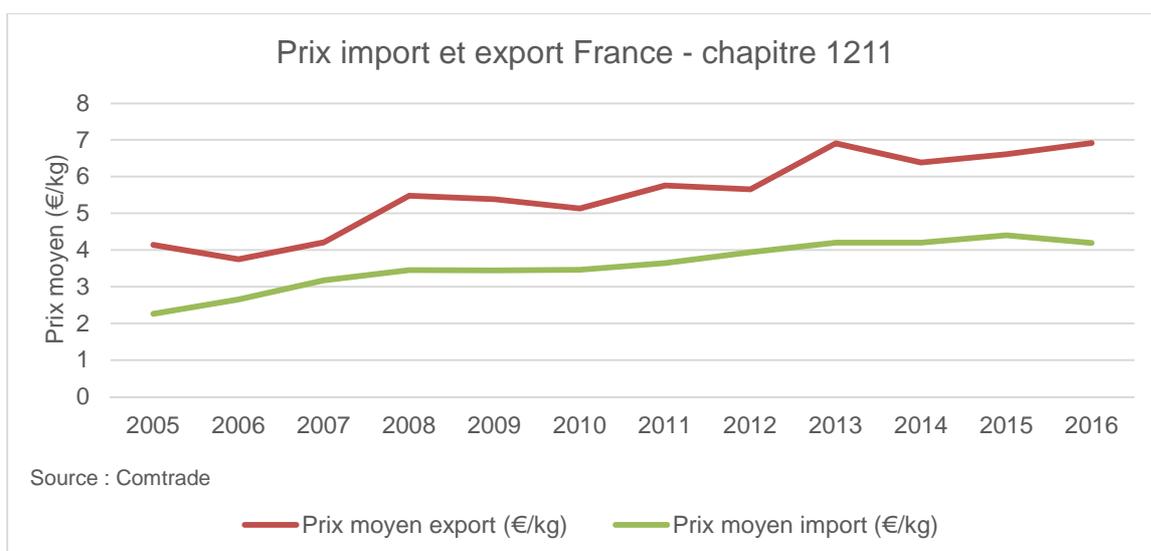
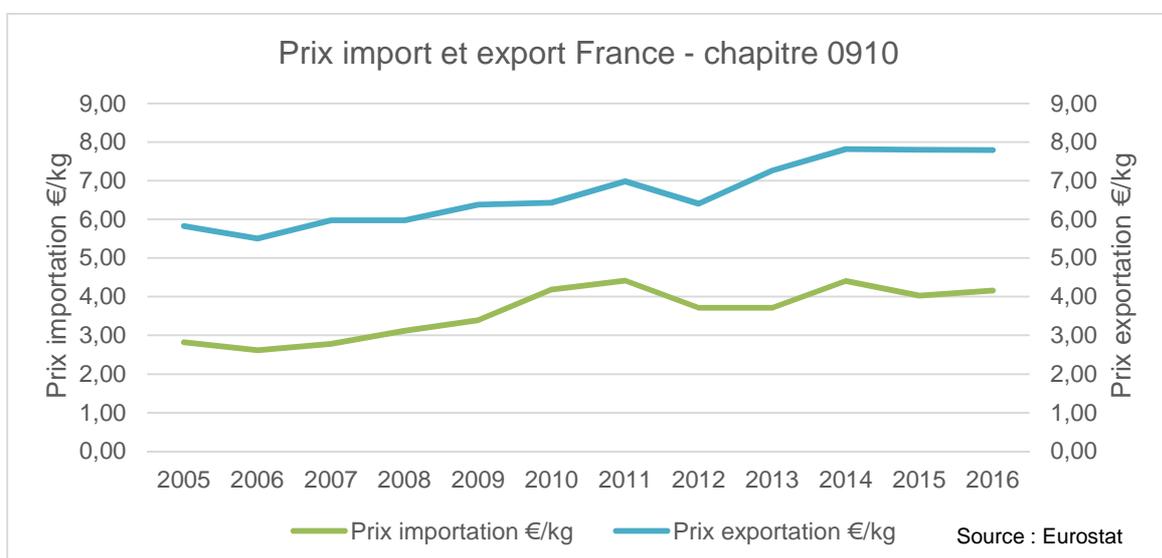
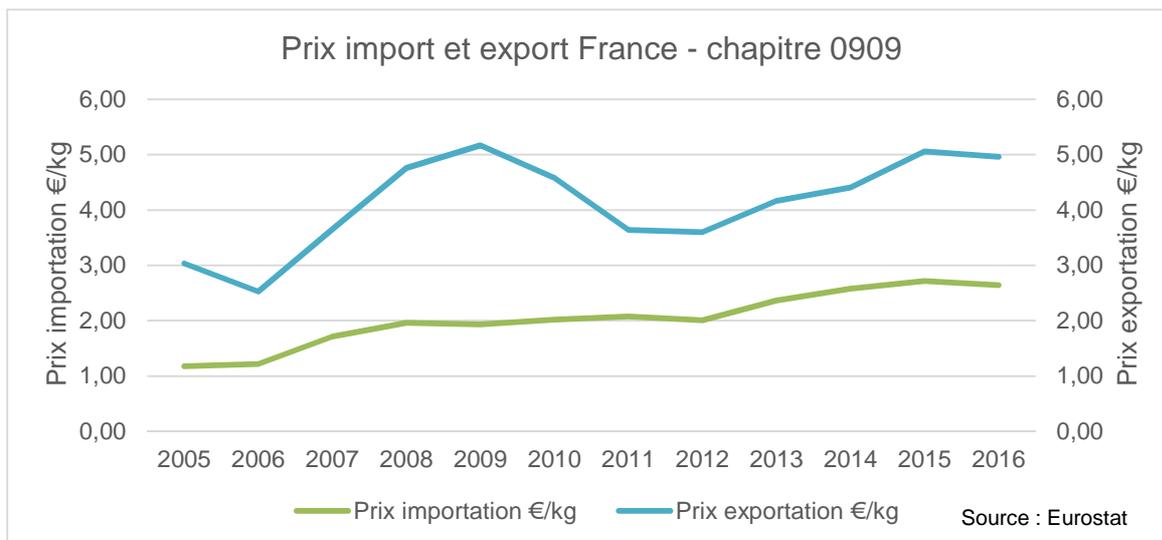
Exportations de la France - chapitre 1211



Source : Comtrade

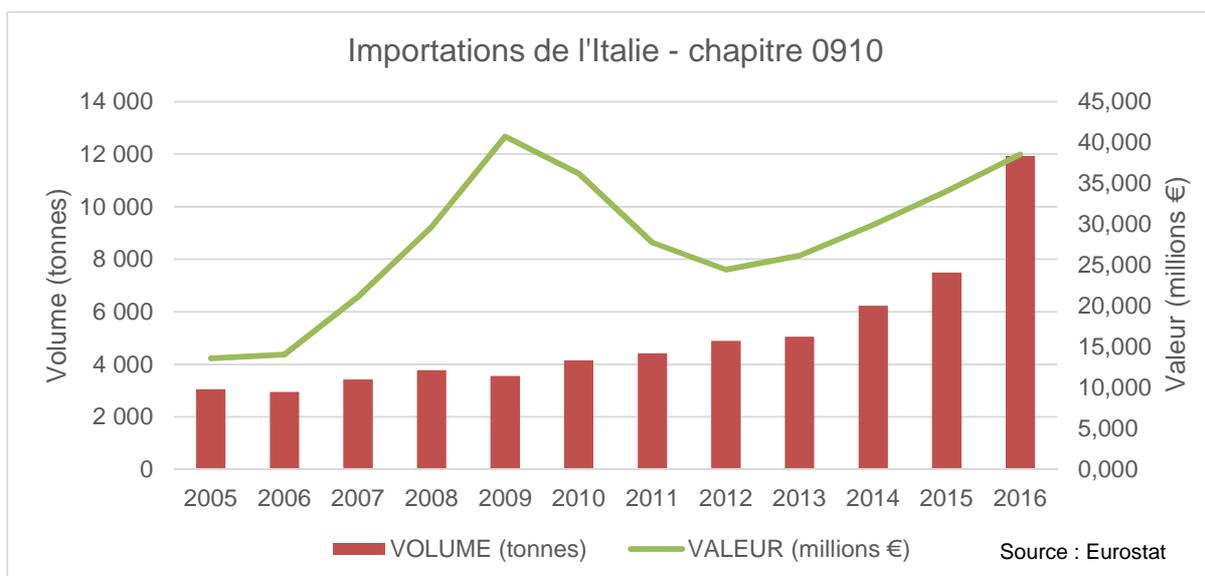
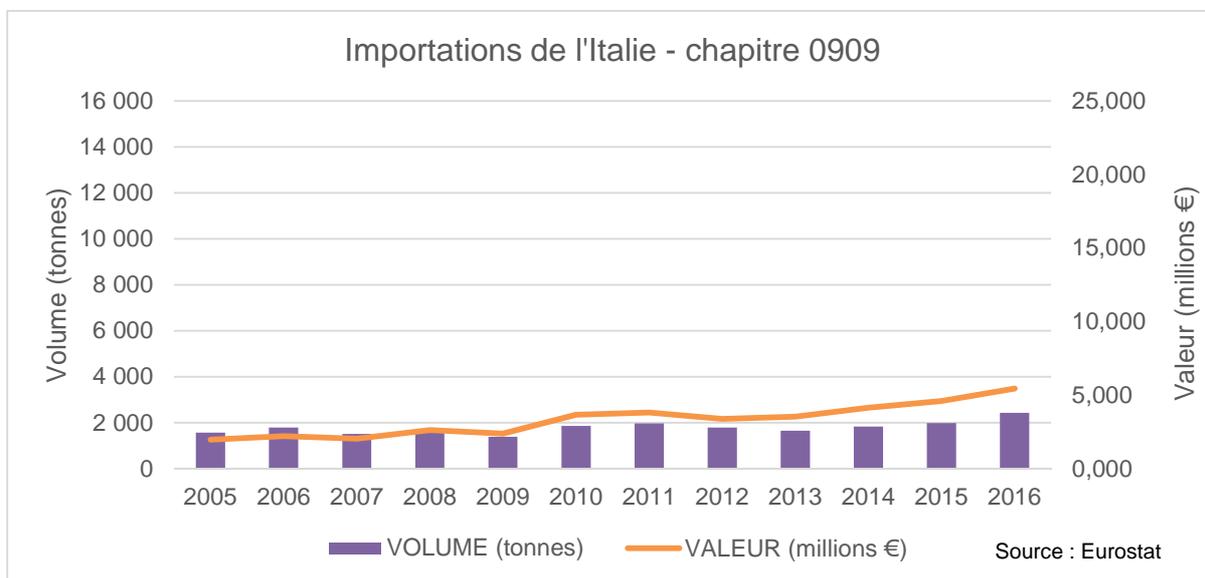
■ Poids net (tonnes) — Valeur (millions €)

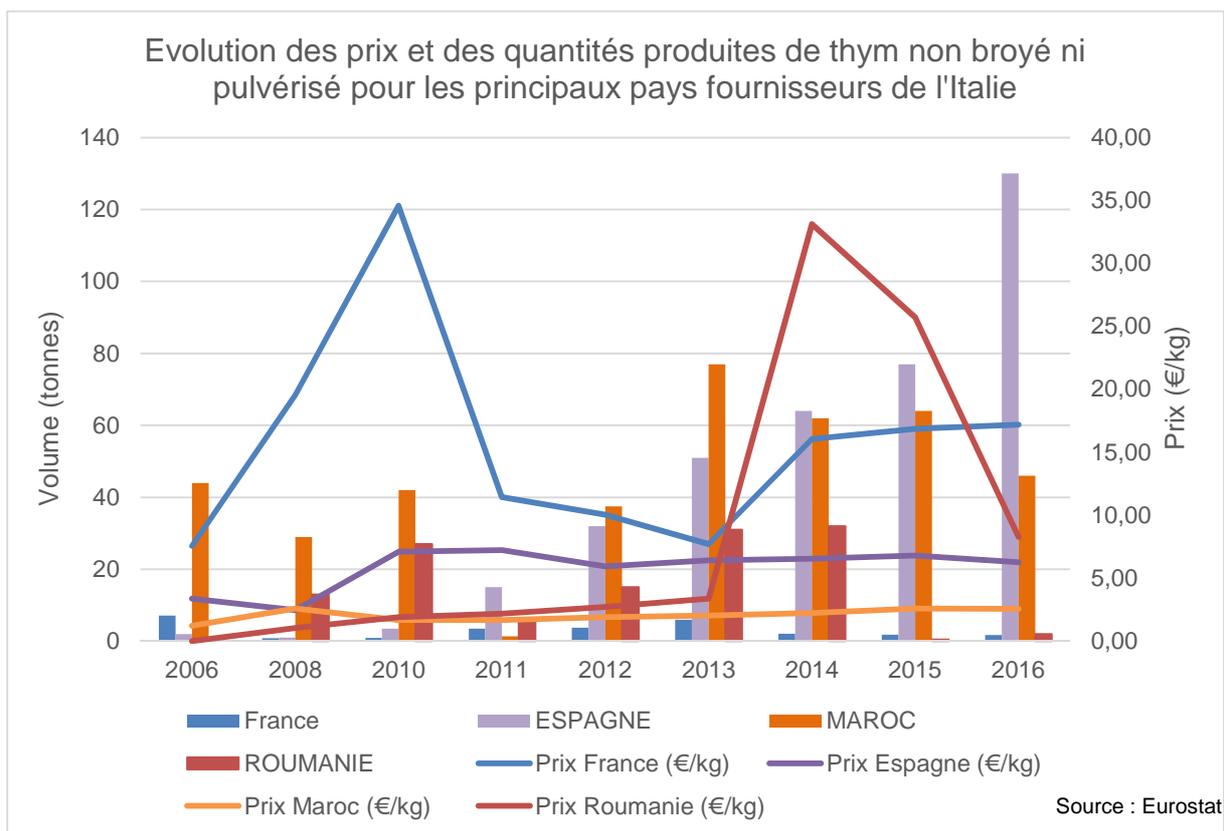
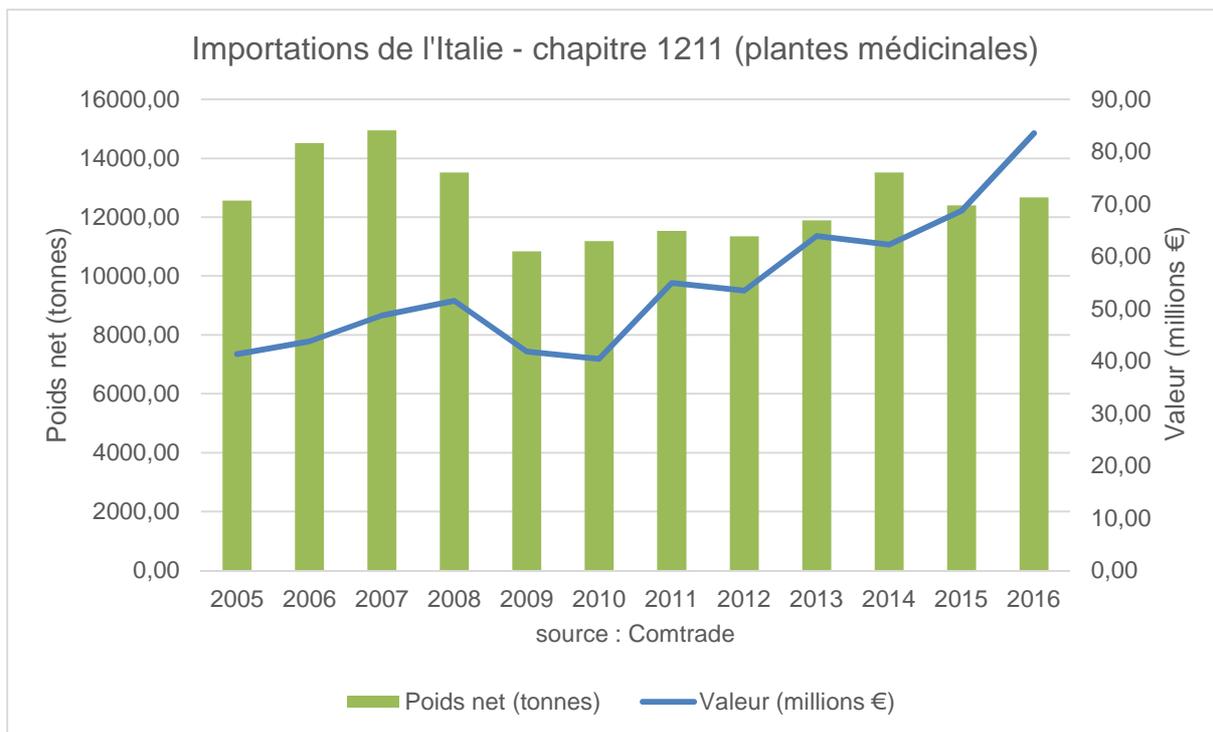
Prix import et export



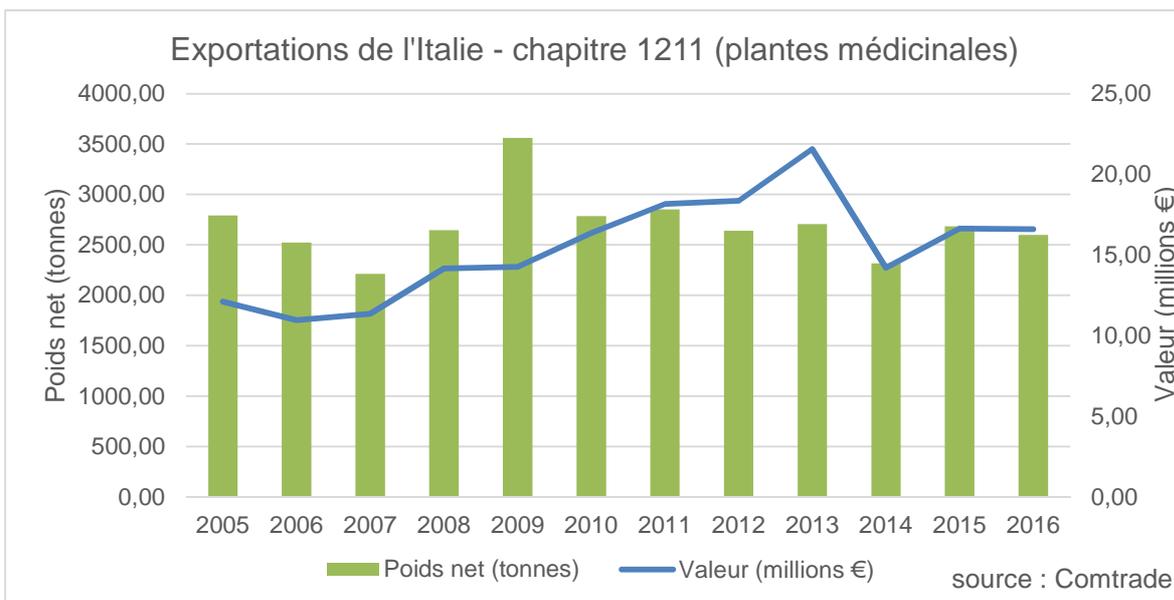
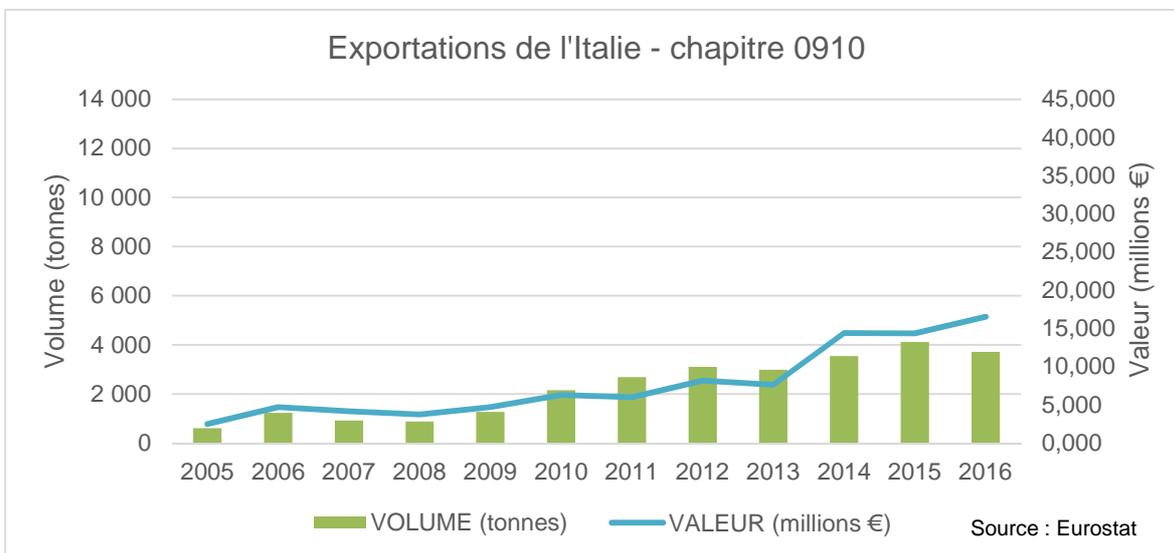
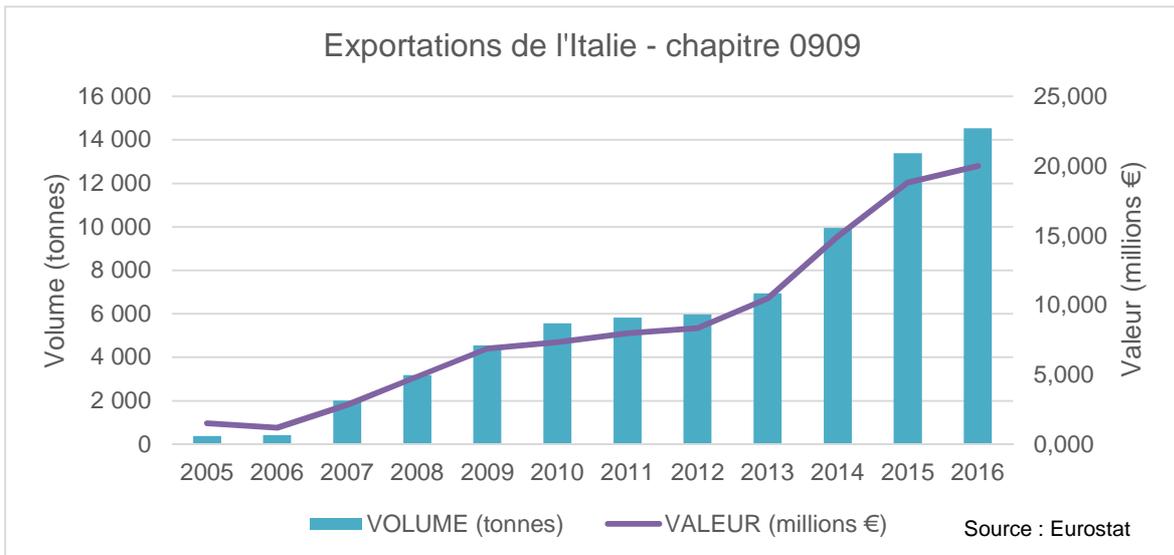
Annexe 2 : Commerce extérieur – Italie

Importations

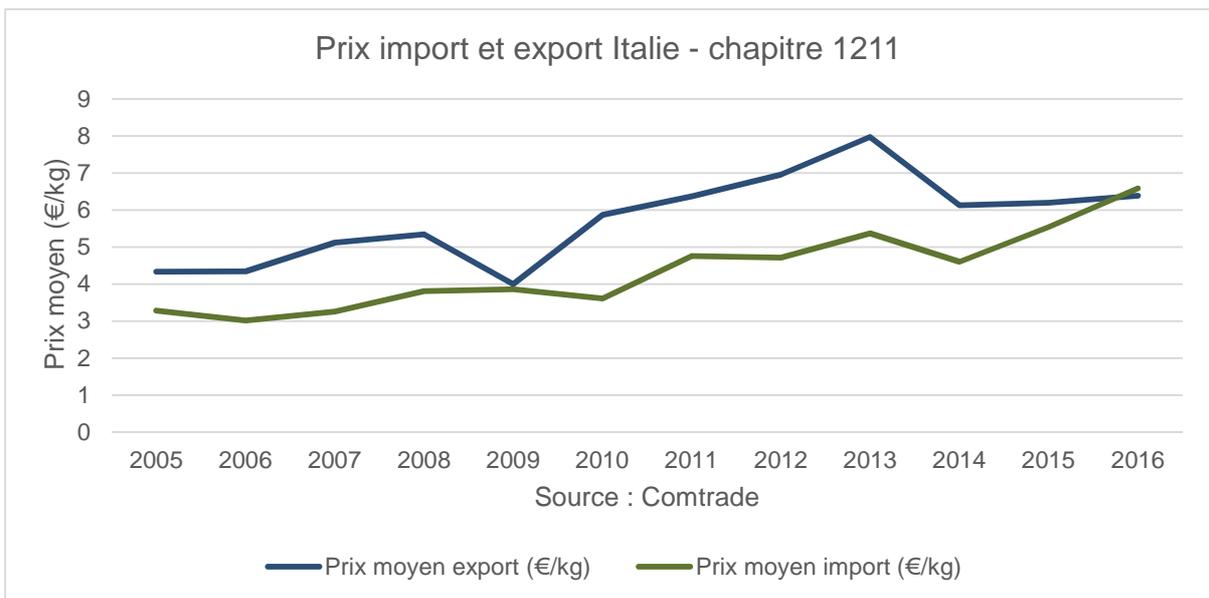
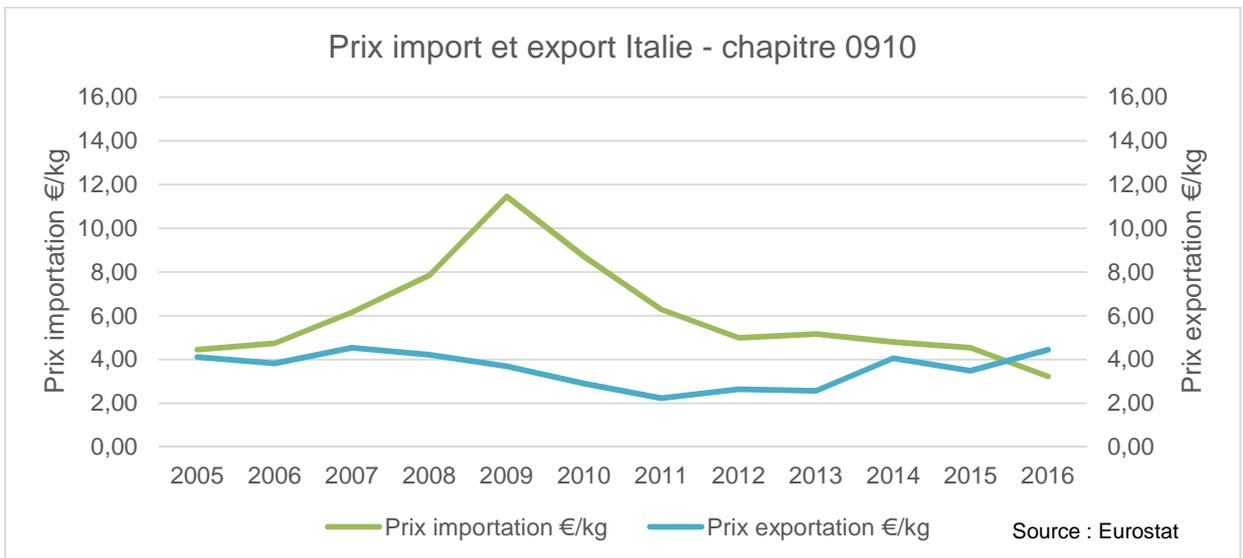
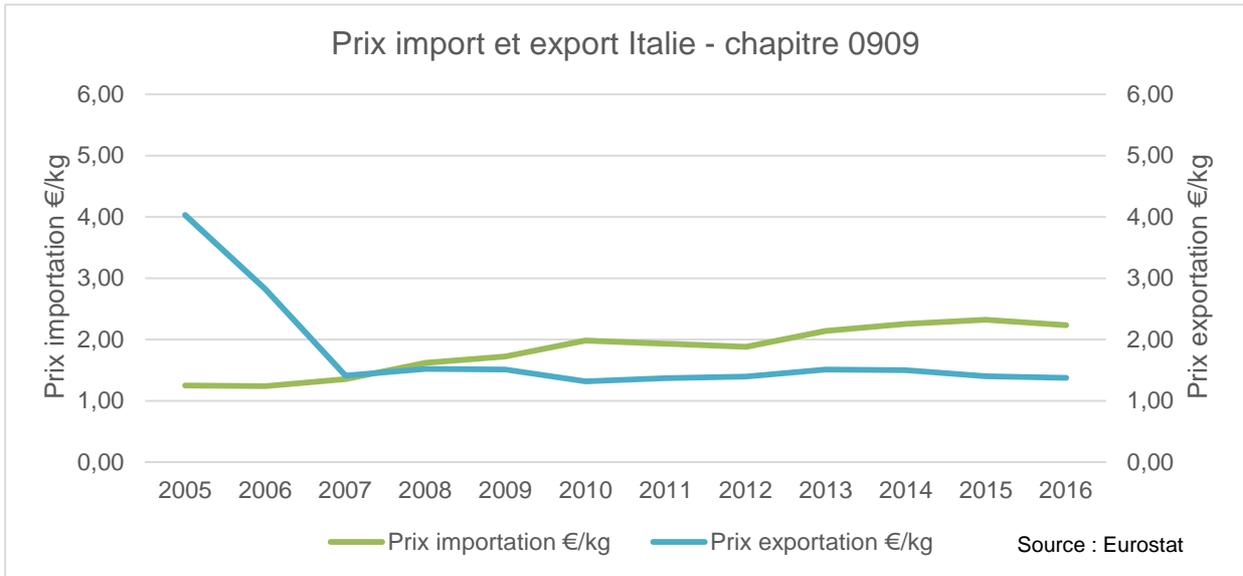




Exportations



Prix import et export



Annexe 3 : liste non exhaustive d'exploitations agricoles et entreprises potentiellement impactées par le projet ESSICA

France

Nom	Département	Type
ADP laboratoire	38	GROSSISTE HERBORISTERIE
Alperbo	4	GROSSISTE
Araquelle SAS	13	INFUSIONS
Arcadie	30	GROSSISTE HERBORISTERIE- AROMATIQUES
Arkopharma	6	PHARMA
Aromazone	84	INFUSIONS
Bontoux	26	ENTREPRISE
Coopérative Sol a Sol	13	INFUSIONS
Elixens	26	ENTREPRISE
Fytosan	26	ENTREPRISE
Herbissima	84	ENTREPRISE
Herboristerie Le dauphin (Pierre Longeret)	26	ENTREPRISE
LHG Laboratoire d'herboristerie générale	13	GROSSISTE HERBORISTERIE
L'OCCITANE EN PROVENCE	04	ENTREPRISE
Mc CORMICK France S.A.S	84	ENTREPRISE ALIM
Nateva	26	ENTREPRISE
Provence Tradition	84	ENTREPRISE
Saisse et fils	26	ENTREPRISE
SARL TOUTPAM	26	ENTREPRISE
SCOP TI (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE OUVRIÈRE PROVENÇALE DE THÉS ET INFUSIONS)	13	INFUSIONS
TERRA -PROVENCE	26	ENTREPRISE
STERIPURE	13	matériel de débactérisation
LPPAM	26	LABORATOIRE
AUDIBERT Franck	26	PRODUCTEUR
AUGIER Jean-paul	26	PRODUCTEUR

BRUN Marylin	26	PRODUCTEUR
CHARMET Martine	26	PRODUCTEUR
CHARMET Stéphane	26	PRODUCTEUR
CHAUVIN Eric	26	PRODUCTEUR
Coopérative agricole La Dauphinoise	38	COOP PRODUCTEURS
Coopérative France Lavande	26	COOP PRODUCTEURS
Coopérative Plantes Aromatiques du Diois (SAPAD)	26	COOP PRODUCTEURS
Ferme Ardema	26	PRODUCTEUR
GAEC MAB BIO (Mabille Etienne)	26	PRODUCTEUR
GELPAM (Groupe Dujardin Foods)	26	COOP PRODUCTEURS
GEPPAM	26	COOP PRODUCTEURS
GILLES Sylvie	26	PRODUCTEUR
Herbier du Diois	26	COOP PRODUCTEURS
Les Aromates de Provence (40 producteurs)	84	COOP PRODUCTEURS
Les Vergers de St Rémy	13	PRODUCTEUR
MONTLAHUC Laurence	26	PRODUCTEUR
PERES Franck	26	PRODUCTEUR
RANCELLI Frédéric	26	PRODUCTEUR
Safran de Provence	4	ASSOCIATION PRODUCTEURS
SCEA BAUME des ANGES	26	COOP PRODUCTEURS
SCEA les Plantes de l'Olm	30	COOP PRODUCTEURS
SICA BIOTOPE DES MONTAGNES	30	COOP PRODUCTEURS
SICA VIVAPLANTES	7	COOP PRODUCTEURS
Les sangliers philosophes	73	COOP PRODUCTEURS
Association des producteurs de plantes aromatiques et médicinales des Savoie	73-74	PRODUCTEURS
AIHP (Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence)	4	ASSOCIATION
Chambre d'agriculture de la Drôme et ferme expérimentale Ardema		

Site Agence Bio http://annuaire.agencebio.org/recherche#producteurs	Nombre de producteurs qui cultivent des Plantes aromatiques et médicinales bio*
Ain	18
Rhône	39
Hautes Alpes	56
Alpes de Haute Provence	39
Alpes Maritimes	56
Haute Savoie	25
Savoie	20
Drôme	222
Vaucluse	59
Var	52
Bouches du Rhône	52
TOTAL	638

Cette liste est à affiner (ôter les distillateurs)

Italie

Listing d'exploitations agricoles et d'entreprises du Piémont et de Ligurie (85 exploitations et entreprises)

NOM ENTREPRISE	TYPE
Azienda agricola El Po	Exploitation agricole
Coopérative Erbe Aromatiche Pancalieri	Exploitation agricole
LIFE	Entreprise
SRL Piccoli frutti	Exploitation agricole
Azienda agricola Chialva	Exploitation agricole
Azienda agricola Giuliano Fino	Exploitation agricole
Azienda agricola Alberto Fino	Exploitation agricole
Azienda agricola Giacomo Ballari	Exploitation agricole
Azienda Chiapello Andrea	Exploitation agricole
Azienda Lucignolo	Exploitation agricole
Cooperativa Valverbe	Exploitation agricole
Erbe di montagna	Entreprise
Essenza Monviso	Exploitation agricole
VIVAI GARIGLIO SOCIETA' AGRICOLA SEMPLICE	Exploitation agricole
SOC.COOP AGRICOLA DEL DUC	Exploitation agricole
GRELLA LUCIA	Exploitation agricole
BARONE SERGIO	Exploitation agricole
CAFFARO LIVIA	Exploitation agricole
GIRODO MARCO	Exploitation agricole
GHIRARDO SUSANNA	Exploitation agricole
MAJRANO LUCA	Exploitation agricole
FRATELLI GOTTERO E FIGLI S.S.	Exploitation agricole
LE ERBE DI BRILLOR	Exploitation agricole
AZ FLOR IDEE NATURA DI MARMO DENIS	Exploitation agricole
SOCIETA' AGRICOLA LE ERBE DI BRILLOR	Exploitation agricole
ESSENZIALMENTA DI CHIATTONE MIRELLA	Exploitation agricole
SOC. COOP. SOCIALE TERRAMIA	Exploitation agricole
COOP. SOLIDARIETA' TRE	Exploitation agricole
AZIENDA AGRICOLA AZIFERRANO	Exploitation agricole
AGRONATURA SOCIETA COOPERATIVA AGRICOLA	Exploitation agricole
AZIENDA AGRICOLA GIRAUDO "ZAFFERANO DI CUNEO"	Exploitation agricole
AZIENDA AGRICOLA ROBERTA CAPANNA	Exploitation agricole
AZIENDA AGRICOLA MAGGIOROTTO	Exploitation agricole
AZIENDA AGRICOLA LO ZAFFERANO DEL MONVISO	Exploitation agricole
ROCCHIA DISTILLERIE DI ROCCHIA MARCO & C. SAS	Exploitation agricole
AZIENDA AGRICOLA SALERIN	Exploitation agricole
AZIENDA AGRICOLA LA RUPE DI BRUNA TONELLI	Exploitation agricole
ALBERGIAN	Exploitation agricole
AZIENDA AGRICOLA LA FREIDIO	Exploitation agricole
PALENT s.r.l.	Exploitation agricole
AZIENDA AGRICOLA I FRASSINI DI PAOLA BIOLETTI	Exploitation agricole
AZIENDA AGRICOLA CASCINA MOLINO TORRINE	Exploitation agricole

ALPIFLORA	Exploitation agricole
AZIENDA AGRICOLA ARTEMISIA S.S.	Exploitation agricole
AZIENDA AGRICOLA LA SAUVAGETTE DI CRISTINA FAORO	Exploitation agricole
GENNUINUS AZIENDA AGRICOLA DI ELISA DORRIER	Exploitation agricole
AZIENDA AGRICOLA DA EMY	Exploitation agricole
AZIENDA AGRICOLA LA STELLA ALPINA	Exploitation agricole
IN-FUSIONE di Zimotti Eva	Exploitation agricole
Euphytos	Exploitation agricole
Geal Pharma di Guido Maddalena	Exploitation agricole
Cascina Gorgia	Exploitation agricole
Reynaldi srl	Exploitation agricole
Agronatura ca de soria	Exploitation agricole
Azienda agricola di Serena Giraudo	Exploitation agricole
Azienda agricola La Cascina di Carlotta	Exploitation agricole
Agriturismo"A Nostro Mizoun"	Exploitation agricole
ERBORISTERIA - LIQUORIFICIO ARTEMY	Exploitation agricole
Albifrutta	Exploitation agricole
Val Maira Polline - Azienda Aimar	Exploitation agricole
Azienda Agricola Ama Te Stesso	Exploitation agricole
Aspromiele (Ass.Prod.Miele Piemonte)	Exploitation agricole
Soc. Agricola Chan Dar Fei, Castelmagno	Exploitation agricole
B&M vermouh	Exploitation agricole
Renzo Rabbia Coltivatore lavanda Parco delle Alpi Marittime	Exploitation agricole
Luigi Miraglio Coltivatore lavanda Parco delle Alpi Marittime	Exploitation agricole
Azienda Castellarone	Exploitation agricole
Stalla Franco Sas	Exploitation agricole
Il nostro Oliveto	Exploitation agricole
Essense Agriturismo Cotta	Exploitation agricole
Azienda Vecchia Distilleria	Exploitation agricole
Azienda Fiori Frutta Qualità	Exploitation agricole
Franco Ravano Srl	Exploitation agricole
Ravera Bio	Exploitation agricole
Il Nevo di Annamaria Nicoletti	Exploitation agricole
Goran Guglielmi	Exploitation agricole
Chupin Clemence	Exploitation agricole
Cugge Antica Distilleria	Exploitation agricole
Casa del Ghiro Sveglia di Paola Bergamini	Exploitation agricole
La Patarina di Daniela Subbrero	Exploitation agricole
Consorzio Basilico Genovese DOP	Exploitation agricole
Associazione lavanda riviera dei fiori	Exploitation agricole

Nombre de producteurs de plantes officinales estimé par le ministère de l'agriculture (incluant les distillateurs) dans la zone Alcotra :

Piemonte	248
Liguria	89
Valle d'Aosta	32
TOTAL	369